BULLETIN DE LIAISON DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ARTHUR DE BOISLISLE, LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le CTHS a organisé les 14 et 15 octobre 2008 dans les locaux de l'INHA deux journées d'étude consacrées à Arthur de Boislisle sur le thème des sources de l'histoire de France et les sociétés savantes. Cette édition en ligne reprend quelques communications présentées dans l'ordre suivant.

SOMMAIRE

ARTICLES

Bernard BARBICHE, Introduction…….. … ….**2**
Roseline CLAERR, Enquête sur l'édition de sources menée par un groupe de réflexion en 2001-2002 …… ……. ….**3**
Olivier GUYOTEANNIN, Autour de l'édition en ligne de textes médiévaux..**12**
Nicole LEMAITRE, L'histoire moderne et la collection des « Documents inédits sur l'histoire de France » : archaïsme ou modernité de l'édition des sources……**17**
Bernard BARBICHE, une expérience originale et réussie d'édition de textes collective : les *Mémoires* de Claude Haton……**33**
Pascal EVEN, Un pari impossible, publier des documents inédits au XXIe siècle en province……..**39**

INTRODUCTION

Les 14 et 15 octobre 2008, le Comité des travaux historiques et scientifiques a consacré ses journées d'étude annuelles au thème suivant : « Arthur de Boislisle et les sources de l'histoire de France. Éditer des sources au XXIe siècle ».

La première journée (mardi 14 octobre) a été entièrement dédiée à Arthur Michel de Boislisle, membre de l'Institut, membre du CTHS pendant trente-trois ans, à l'occasion du centenaire de sa mort. Les actes en ont été intégralement publiés dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 2008, p. 63-171. Boislisle fut en effet secrétaire de la Société de l'histoire de France pendant près d'un quart de siècle, de 1884 à sa mort.

Après l'évocation de la vie et de l'œuvre de ce grand savant, la seconde journée (mercredi 15 octobre) a été consacrée à l'édition des sources en France au XXIe siècle.

Voici la liste des huit communications qui ont été présentées.

L'édition des sources en France : état des lieux, par Martine FRANÇOIS, déléguée générale du CTHS.

L'enquête sur l'édition des sources menée par un groupe de réflexion universitaire en 2001-2002, par Roseline CLAERR, ingénieur de recherche au CNRS.

Autour de l'édition en ligne des documents médiévaux, par Olivier GUYOTJEANNIN, professeur à l'École nationale des chartes.

L'histoire moderne et la « Collection de documents inédits sur l'histoire de France » : archaïsme ou modernité de l'édition des sources ?, par Nicole LEMAITRE, professeur à l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne.

Les archives contemporaines : une mine de documents à éditer, par Bruno DELMAS, professeur à l'École nationale des chartes.

Une expérience originale et réussie d'édition de textes collective : les Mémoires *de Claude Haton*, par Bernard Barbiche, professeur émérite à l'École nationale des chartes.

Un pari impossible : publier des documents inédits au XXIe siècle en province. La résurrection de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, par Pascal EVEN, conservateur général du patrimoine à la Direction des Archives de France.

Les sources de l'ethnologie et des langues régionales, par Didier BOUILLON, professeur à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, président de la section « Anthropologie sociale, ethnologie et langues régionales » du CTHS.

On trouvera ci-après les communications de la deuxième journée, au nombre de cinq, dont les textes nous sont parvenus.

Bernard BARBICHE

ENQUÊTE SUR L'ÉDITION DE SOURCES MENÉE PAR UN GROUPE DE RÉFLEXION EN 2001-2002

De juin 2001 à mars 2002, un groupe de réflexion s'est réuni au Centre Roland Mousnier autour du professeur Jean-Pierre Bardet, à la demande de Georges Tate, alors directeur scientifique adjoint du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS, pour orienter la politique de cet organisme en matière d'éditions de sources. Concrètement, il s'agissait de dresser un état des lieux des entreprises éditoriales sur lesquelles se fonde une partie de la recherche historique française, d'en évaluer la pertinence et les insuffisances et le cas échéant, de proposer des solutions susceptibles d'en améliorer l'avancement. Lors des réunions de ce groupe, des antiquistes, des médiévistes, des modernistes et des contemporanéistes ont exposé les spécificités de leurs champs d'études respectifs en matière d'éditions de sources. Jamais peut-être depuis Guizot ou Jules Ferry on ne s'en était autant inquiété, et cette initiative aurait très bien pu se prolonger par une aide de l'État.

Le propos qui suit se limite aux sources de l'histoire de France et n'aborde que les éléments encore valables dix ans plus tard. Après un survol historique, seront énoncées quelques-unes des règles que le groupe de réflexion préconisait d'adopter pour bien éditer des sources, puis il sera question des éditeurs scientifiques et commerciaux.

Une pratique ancienne

L'édition de sources est une pratique ancienne en France. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, elle procédait du roi, de savants isolés ou de communautés religieuses, ainsi les Mauristes, qui publièrent, de 1737 à 1786, treize volumes du *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*.

Au XIXe siècle, l'Institut, la Société de l'histoire de France et le CTHS, pour ne citer qu'eux, participèrent activement à l'édition de sources. Un grand nombre de collections importantes apparurent à cette époque, parmi lesquelles la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*[1] et la collection Michaud et Poujoulat[2].

Notons que dans les pays voisins de la France, furent à peu près conjointement lancés de vastes chantiers éditoriaux : les *Monumenta Germaniae historica* (MGH)[3],

1. [F.] Guizot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie jusqu'au XIIIe siècle*… , Paris, Dépôt central de la librairie (Brière), 1823-1835, 31 vol.
2. Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*…, Paris, éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1836-1839, 32 vol.
3. La série des MGH, créée en 1819, a été numérisée (www.dmgh.de).

outre-Rhin, les *Calendars of State Papers*[4], outre-Manche, ou encore les *Fonti per la Storia d'Italia* (FSI)[5], outre-monts. On devine, en filigrane, que des enjeux politiques voire idéologiques ont pu précéder la naissance d'une collection de sources éditées. D'où la nécessité de replacer chacune d'entre elles dans son contexte historiographique.

En corollaire, les éditions de sources engagées sur le long terme évoluent en fonction des préoccupations de chaque époque. La collection des *Ordonnances des rois de France* en est l'exemple type. Initiée au début du XVIIIe siècle par Louis XIV et son chancelier Pontchartrain, elle était alors davantage destinée aux hommes de lois qu'aux historiens. C'est avec la même optique qu'elle fut reprise, dans les années 1880, par l'Académie des sciences morales et politiques. Par ailleurs, elle y faisait toujours figure de grande œuvre nationale. Qu'en est-il aujourd'hui ? La vocation des *Ordonnances des rois de France* est désormais essentiellement scientifique. Au sein de cette collection, la dernière entreprise d'édition de sources *stricto sensu*, les *Ordonnances de François Ier*, interrompue en 1992, demeure inachevée. Seul le *Catalogue des actes de Henri II* continue d'être publié. Cet ouvrage contient des analyses d'actes royaux et peut servir de base à un travail d'édition.

Outre la destination, le contenu d'une collection de sources éditées peut changer au fil du temps. À titre d'exemple, pour sa collection de documents inédits, le CTHS ne s'était donné au départ aucune limite chronologique ni aucune barrière en matière de choix de textes. Parmi les premiers documents édités se trouvaient des cartulaires, des psautiers, des Olim, des livres de la taille, le procès des Templiers – édité par les soins de Jules Michelet[6] –, les lettres de Catherine de Médicis, le recueil des chartes de Cluny, les œuvres complètes de Lavoisier et de Descartes, le Moyen Age demeurant toutefois la période la plus représentée, et ce jusque dans les années 1950. Depuis, le CTHS intègre dans cette collection davantage de documents modernes, ainsi que des sources contemporaines telles que des archives d'entreprises.

Pour en revenir au XIXe siècle, on n'y concevait pas l'édition de sources comme on l'entend aujourd'hui, si bien que l'on trouve des défauts à l'intense activité

4. *Calendars of State Papers : domestic Series of the Reign of Charles I preserved in the State Papers Department of Her Majesty's Public Record Office*, t. I, 1625-1626, éd. John Bruce, 1858, est, sauf erreur, le plus ancien tome de cette collection.

5. Par l'Istituto storico Italiano, fondé en 1883, devenu l'Istituto storico Italiano per il Medio Evo en 1934.

6. *Procès des Templiers*, éd. [Jules] Michelet, Paris, Impr. royale puis nationale, 1841-1851, 2 vol. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France). En introduction à cet ouvrage, Michelet réaffirmait la nécessité de publier in extenso certains dossiers majeurs de l'histoire de France (voir O. Guyotjeannin et Y. Potin, « La fabrique de la perpétuité. Le trésor des chartes et les archives du royaume (XIIIe-XIXe siècle) », dans *Revue de synthèse*, t. 125, 5e série, 2004, p. 17.

éditoriale de cette époque, considérant que bon nombre d'éditeurs se contentèrent de reproduire des éditions antérieures sans les critiquer, qu'ils prirent des libertés avec les textes qu'ils éditaient, les tronquant ou n'en respectant pas la graphie.
Ce à quoi s'appliqua Jules Berger de Xivrey, qui, voulant donner une allure ancienne aux lettres de Henri IV qu'il éditait, en fit, à plusieurs reprises, des transcriptions qui semblent aujourd'hui fantaisistes, ne visa pas l'exhaustivité et surtout ne se soucia pas de l'authenticité de ses sources, l'existence de faux étant pourtant avérée[7].
Le cas des mémoires du curé champenois Claude Haton est tout aussi parlant. Félix Bourquelot édita, en 1857, ce témoignage écrit pendant les guerres de religion en éliminant tout ce qui lui semblait sans intérêt pour la grande histoire. Le CTHS en a récemment publié une édition, cette fois exhaustive[8].
Ainsi, une grande quantité de textes fut éditée au XIXe siècle mais les éditions qui en résultèrent ne sont pas toujours fiables. Idéalement, il conviendrait de reprendre la plupart d'entre elles, pour répondre aux exigences des chercheurs d'aujourd'hui. En d'autres termes, il importe que les nouvelles éditions de textes ne soient pas toujours conditionnées par la découverte d'un manuscrit inédit, mais également par ce que les éditions dont on dispose ne correspondent plus aux critères en vigueur ou par ce qu'on souhaite interroger autrement le document, qu'il s'agisse du texte originel ou des diverses versions qui jalonnent son histoire.

Principes pour bien éditer des sources

Le groupe de réflexion sur les éditions de sources a préconisé l'adoption des règles qui suivent.
Cela tombe sous le sens, l'idéal serait de mener toute entreprise éditoriale à son terme (règle n° 1). L'établissement d'un calendrier peut y contribuer.
Ainsi, afin de programmer sa publication des différents volumes des *Mémoires des intendants pour l'instruction du duc de Bourgogne*, le CTHS a établi une liste des intendances, où ont été distinguées celles qui ont été publiées au CTHS, celles qui n'ont pas été publiées au CTHS mais qui l'ont été ailleurs, et celles qui n'ont pas été du tout éditées. Puis des appels d'offres ont été lancés aux régions. Une dizaine d'équipes ont été constituées et ont donné des dates de remise de leurs travaux. Grâce à cette planification des tâches, le CTHS a su qu'il pouvait prévoir quelque dix années pour publier les *Mémoires*.

7. J. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives de Henri IV…*, Paris, Impr. royale et nationale, 1843-1876, 9 vol. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France).
8. F. Bourquelot, *Mémoires de Claude Haton contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie…*, Paris, Impr. impériale, 1857, 2 vol., (Collection de documents inédits sur l'histoire de France) ; *Mémoires de Claude Haton*, éd. intégrale sous la dir. de Laurent Bourquin, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2001-2007, 4 vol., (Collection de documents inédits sur l'histoire de France).

En outre, il est recommandé de ne pas multiplier les collections, de consolider celles de référence et de renoncer à des séries inconsistantes (règle n° 2). Mais dans les collections existantes, il est possible d'accueillir des sources d'une typologie encore inconnue, ce qui contribue à servir l'évolution de la recherche (règle n° 3).
Dans le domaine des études médiévales, par exemple, il sera certes toujours utile d'éditer cartulaires et inventaires de bibliothèques, mais il serait bon de laisser parfois la place à des sources imprévues, comme le fait déjà la collection *Sources d'histoire médiévale*[9], que des contes sont venus enrichir, à un moment où les chercheurs en avaient précisément besoin.

Pour rejoindre ce qui vient d'être dit, une certaine variété doit être préservée : tous les types de documents disponibles sur une période historique donnée doivent être représentés parmi les sources éditées (règle n° 4).
L'édition savante de sources littéraires françaises postmédiévales bénéficie quant à elle de l'intérêt porté à tout ce qui peut éclairer une œuvre, à commencer par les textes documentaires (correspondances, manifestes de groupes littéraires etc.). Les œuvres mineures permettent également de mieux connaître les grandes œuvres, par exemple les comédies qui furent composées dans le cadre de la querelle de *L'École des femmes* et qui sont utiles pour comprendre la pièce de Molière[10]. Même les textes inaboutis font l'objet d'études, avec le développement de la critique génétique.
Par ailleurs, si les correspondances de grands personnages continuent d'être éditées – songeons à l'édition de celle du cardinal Jean du Bellay, dont le quatrième tome a été publié cette année par la Société de l'histoire de France[11] – les récits de gens ordinaires ne le sont pas moins. Pour s'en rendre compte, il suffit de consulter la base de données constituée entre 2003 et 2006 par le Groupe de recherche Les écrits du for privé, où sont recensés manuscrits et éditions de journaux, de mémoires, de livres de raison et d'autres écrits intimes produits en France de la fin du Moyen Age à 1914, et qui a été complétée, en 2008 et en 2009, par deux équipes de recherche de l'université de Pau, lesquelles procèdent à un recensement analogue, dans les pays de l'Adour[12].

---

9. Cette collection, actuellement publiée par CNRS Éditions, rassemble des textes littéraires majeurs pour l'histoire médiévale. Elle paraît régulièrement depuis 1965 et comprend des chroniques, des biographies ou *vitae*, des correspondances, des œuvres politiques, des textes juridiques, des relations de voyage, des confessions de prisonniers. Toutes les sources autres que diplomatiques sont représentées.
10. *La Querelle de L'école des femmes…*, éd. Georges Mongrédien, Paris, M. Didier, 1971, 2 vol. , Société des textes français modernes.
11. *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, t. IV, 1547-1548, éd. Rémy Scheurer, Loris Petris, David Amherdt, Nathalie Guillod, Paris, Société de l'histoire de France, 2011.
12. http://www.ecritsduforprive.fr/ ; http://item.univ-pau.fr/live/ecrit-for-prive ; *Les écrits du for privé, objets matériels, objets édités : actes du colloque de Limoges, 17 et 18 novembre 2005 [organisé par le Groupe de recherche CNRS 2649 Les écrits du for privé et l'Équipe d'accueil 3840 Centre*

Préserver une certaine variété implique de ne pas publier seulement les éditions de documents exceptionnels, dont on est sûr qu'elles seront bien vendues. En effet, la dimension subjective de ce genre de sources, et particulièrement celles liées à des événements à forte densité dramatique, est souvent très grande. C'est le cas des lettres et carnets de poilus de la guerre de 1914-1918, dont les éditions sont autant de succès de librairie. De telles publications doivent être contrebalancées par des éditions de sources de la même période à la teneur moins arbitraire (règle n° 5).

Il importe également de s'en tenir au principe d'exhaustivité (règle n° 6). En effet, les éditions partielles de sources risquent de biaiser les recherches fondées sur elles. L'exemple du journal de Jean Héroard, médecin du jeune Louis XIII, vient démontrer la nécessité d'adopter ce principe. Le premier éditeur de ce document a expurgé celui-ci en éliminant tout ce qu'il jugeait scabreux. Une plus récente édition de ce journal a permis de vérifier que les lacunes de l'ancienne édition intéressaient particulièrement les historiens d'aujourd'hui[13]. La conclusion est qu'il faut exclure les éditions de sources incomplètes.
Cependant, il pourrait être envisagé de distinguer deux types de corpus : des corpus exhaustifs et des corpus thématiques (règle n° 7). Il s'agirait, pour le second ensemble, d'être exhaustif à l'intérieur d'un thème défini. Par exemple, on choisirait d'éditer parmi les correspondances des soldats de la Grande Guerre toutes les lettres qui touchent les opérations militaires.

Dans le but d'unifier la présentation des textes édités dans une même collection, il est conseillé de généraliser l'établissement de normes d'édition, qui seront précisées dans les introductions (règle n° 8). Bien entendu, il s'agit de systématiser une habitude déjà prise par bon nombre d'éditeurs, à l'instar de Louis Trénard qui, en reprenant en 1975 les *Mémoires des intendants pour l'instruction du duc de Bourgogne* – dont le premier, sur la généralité de Paris, avait été publié par Arthur de Boislisle en 1881 – rédigea une introduction générale, y exposant la philosophie ainsi que les règles d'édition de la collection[14]. Actuellement, les mêmes principes sont appliqués, ce qui rend homogène l'ensemble de la publication.

---

de recherche historique de l'université de Limoges], dir. Michel Cassan, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, Limoges, PULIM, 2007 (Histoire. Trajectoires).

13. *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-1628) : extrait des manuscrits originaux*, éd. Eudoxe Soulié, Édouard de Barthélemy, Paris, Firmin-Didot, 1868, 2 vol. ; *Journal de Jean Héroard*, éd. Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne (séminaire de Pierre Chaunu), sous la dir. de Madeleine Foisil, Paris, Fayard, 1989, 2 vol.

14. L. Trénard, *Les Mémoires des intendants pour l'instruction du duc de Bourgogne* (1698) : *introduction générale*, Paris, Bibliothèque nationale, 1975 (Notices, inventaires et documents, Comité des travaux historiques et scientifiques, Section d'histoire moderne et contemporaine).

Le principe de continuité en matière de support est recommandé (règle n° 9). Quoi qu'il en soit, le passage du support papier au support électronique ne modifie pas les principes essentiels.
Enfin, l'édition de sources n'est pas un acte isolé. Elle est incluse dans une chaîne de production d'outils de recherche : il ne faut pas négliger l'élaboration d'instruments d'accès à ces sources (catalogues, répertoires…) (règle n° 10), indispensables à tout travail d'édition, puisqu'ils permettent de repérer plus facilement les sources à éditer.

Les éditeurs scientifiques

Les éditeurs scientifiques se recrutent principalement parmi les enseignants, les chercheurs, les doctorants en histoire ou en littérature qui éditent le ou les textes les plus importants des sources qu'ils exploitent dans le cadre d'une thèse portant généralement sur un sujet plus vaste, et les chartistes, dont la thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe peut consister en l'édition d'une œuvre donnée, presque exclusivement médiévale.
S'il est encore possible de trouver de bons éditeurs de sources littéraires postmédiévales françaises, en revanche ne sont guère légion les spécialistes de l'édition de sources anciennes, qui exige des compétences linguistiques alors que le nombre des latinistes est en constante régression. Paradoxalement, il existe une tradition française de formation à l'édition de sources, dispensée notamment par l'École des chartes, mais en même temps, il manque des éditeurs de sources anciennes. Il faut à tout prix former les étudiants pour leur donner le goût d'éditer de tels textes.
Afin de susciter des vocations d'éditeurs, le parcours d'étudiants boursiers dans les établissements français à l'étranger pourrait être fléché de sorte que ces étudiants participent à l'édition de sources, tels que ceux de l'École française de Rome qui ont contribué à l'édition des nonciatures et registres pontificaux du XIVe siècle, sans qu'il leur soit pour autant exigé de devenir des spécialistes en la matière.
Pour favoriser la transmission des savoirs en matière d'édition de sources, des initiatives ont récemment vu le jour. L'École de l'érudition en réseau (EER), créée en 1999 par l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), par l'École nationale des chartes, par le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM) (université de Poitiers – CNRS), et par les section des sciences historique et philologique et section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études (EPHE), a enseigné, pendant près de dix ans, l'édition de sources du VIIe au XVIIe siècle pour l'histoire de l'Occident et du monde méditerranéen, directement, par exemple à travers l'édition et la critique des archives médiévales, ou indirectement, par exemple dans l'initiation au manuscrit médiéval. Et le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) intitulé

Sources de la culture européenne et méditerranéenne, lancé en 2008, fédère les compétences et moyens d'une quinzaine d'institutions, dont les quatre fondatrices de l'EER, pour contribuer à une meilleure visibilité des disciplines de l'érudition et de l'étude des sources écrites et figurées, dans une période s'étendant de l'Antiquité grecque au début de l'ère moderne, en Occident et dans le bassin méditerranéen, notamment dans les cultures latine, grecque, arabe et hébraïque[15].

Il convient peut-être également d'encourager le travail en équipe, sans nul doute plus stimulant qu'une démarche isolée. Or maintes éditions sont le fruit d'initiatives ponctuelles, individuelles et sans programmes définis. On ne peut cependant ignorer les entreprises collectives publiant des corpus volumineux. Ainsi, au Centre d'études de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles (CELLF), un groupe participe à l'édition en cours à Oxford des œuvres complètes de Voltaire, tandis qu'un autre édite celles de Diderot. De même que le Centre Correspondances, mémoires et journaux intimes (XIXe-XXe siècles), devenu en 2002 Centre de recherche sur la littérature française du XIXe siècle (université de Paris IV-Sorbonne, Équipe d'accueil 4503), a publié les correspondances de Vigny et de Lamartine grâce à la collaboration de membres permanents du Centre avec des spécialistes extérieurs. Les éditions de sources ont probablement plus de chance d'être menées à leur terme lorsqu'elles bénéficient d'une coopération nationale voire internationale.

Les éditeurs commerciaux

Les éditeurs commerciaux, quant à eux, sont des acteurs en aval du circuit de l'édition de sources.

La première caractéristique de ce niveau du circuit est que certaines collections de sources passent d'éditeur en éditeur et de ce fait, ne présentent pas toujours d'homogénéité dans leur présentation. Or il est important que ces collections soient suivies par un même maquettiste, qui sache en reconnaître les spécificités.

Les éditions de correspondances font partie de ces entreprises de longue haleine qui ne sont pas intégralement publiées chez le même éditeur. C'est le cas de la correspondance de Germaine de Staël, d'abord publiée chez Jean-Jacques Pauvert, par la suite chez Hachette, et à partir de 1960, chez Klincksieck ; il en va de même pour la correspondance de Sainte-Beuve, publiée depuis 1935, d'abord chez Stock, ensuite chez Didier, actuellement chez Privat ; et différents éditeurs, notamment Klincksieck et Robert Laffont, se partagent la publication de la correspondance de Victor Hugo.

Mais ne dépendre que d'un seul éditeur peut s'avérer contraignant, et de fait, il n'est pas rare que les éditeurs de sources publient leurs travaux chez plusieurs éditeurs commerciaux. Ainsi, CNRS Éditions prend en charge la publication

15. Ce GIS a un site Web : http://www.irht.cnrs.fr/institut/GIS.

d'ouvrages produits par l'Institut de recherche et d'histoire des textes, sachant toutefois que ce laboratoire a un autre éditeur principal : la maison d'édition belge Brepols.

La seconde caractéristique est que, pour s'adapter à la demande, les éditeurs commerciaux évaluent leurs tirages d'éditions de sources en fonction des ventes prévues. Ainsi, le CTHS sait d'emblée qu'il ne vendra guère plus de 200 exemplaires d'éditions de sources en latin ou en grec, essentiellement achetées par les bibliothèques publiques, françaises ou étrangères, et par de grandes librairies telles que Dokumente Verlag. En revanche, le Comité sait qu'il écoulera davantage les ouvrages adaptés à tous les publics, par exemple les *Mémoires de Claude Haton*, dont plus de 350 exemplaires du premier tome ont été vendus en 2001, y compris à des particuliers.

La troisième caractéristique concerne le public que visent les éditeurs commerciaux en publiant des éditions de sources. Il est formé d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs et d'amateurs éclairés. Les éditeurs commerciaux peuvent-ils satisfaire tous ces publics par une seule modalité de publication ? Il semble que oui, à en juger par la qualité des éditions, savantes, disponibles dans la *Bibliothèque de la Pléiade*, chez Gallimard.
Pour ce qui est du grand public, le succès qu'une période historique rencontre auprès de lui incite naturellement l'éditeur commercial à vouloir publier des ouvrages touchant la période en question, faisant jouer la loi de l'offre et de la demande. C'est ainsi que durant les années qui ont précédé le bicentenaire de la Révolution française, le CTHS a publié beaucoup de documents inédits de cette période. Tandis que les témoignages de la Grande Guerre – songeons au *Journal de la guerre* qu'Yves Congar, alors enfant, avait rédigé en 1914-1918, publié aux Éditions du Cerf en 1997 – se vendent d'autant mieux que ceux-ci sont les fruits d'une demande sociale : dans son lent travail de deuil, la société s'interroge sur le phénomène guerrier en général et sur celui de 1914-1918 en particulier, et pour forger leur mémoire familiale, les descendants des contemporains de la Grande Guerre prennent l'initiative de publier des textes personnels ou de les faire publier par un historien professionnel, quitte à faire pression sur ce dernier, intervenant dans les introductions, s'insurgeant contre les fautes d'orthographe qu'une édition rigoureuse se doit de maintenir, apportant parfois à l'éditeur des écrits tronqués, au risque d'en dénaturer le contenu. Dans ce cas, il s'agit véritablement d'un problème de censure. Malgré tout, l'expertise familiale contribue à la scientificité de l'édition du document.

En réalité, les maisons d'éditions et de presses universitaires françaises hésitent à proposer des éditions de sources car elles se vendent mal. Pour quelles raisons ? Tout d'abord, parce qu'elles touchent un public relativement restreint. Ensuite, parce que le coût élevé de leur fabrication a des répercussions sur leurs prix de

vente, inabordables pour les particuliers. Seules les bibliothèques peuvent se permettre de l'acheter. Ce manque apparent de rentabilité peut avoir pour conséquence l'interruption de grandes collections de textes édités.
Puisque les éditions de sources sont d'un grand intérêt scientifique et patrimonial mais peu rémunératrices, il est nécessaire que les institutions publiques s'investissent dans leur financement. En tant qu'éditeur public, le CTHS propose des éditions de textes à des prix abordables. Le Centre national de livre (CNL), lui, soutient la publication d'ouvrages de qualité au nombre desquels les éditions de sources littéraires. Il convient de souligner que le CNL a établi une liste des lacunes, c'est-à-dire des œuvres dont l'édition, ou la réédition, est jugée prioritaire par les différentes commissions spécialisées du Centre et pour lesquels on peut parler de lacunes éditoriales. Celles-ci bénéficient de subventions du CNL. Certains éditeurs reçoivent régulièrement un tel soutien. C'est le cas d'Honoré Champion, qui publie, entre autres, des textes littéraires du Moyen Âge à nos jours.

En conclusion, d'après les résultats de l'enquête menée par le groupe de réflexion de Jean-Pierre Bardet, le paysage de l'édition de sources en France est très contrasté en ce début de XXIe siècle. Si l'ecdotique ne semble plus y bénéficier du prestige qu'elle a connu lors des grandes campagnes éditoriales lancées, pour l'essentiel, au XIXe siècle, en revanche, la vitalité de l'édition de textes relevant de la littérature française postmédiévale ou de documents sur la Grande Guerre est incontestable, ces domaines profitant d'un mouvement d'intérêt général. De même, les éditions d'écrits du for privé sont encouragées par un certain nombre d'universitaires.
Il semble que la conjoncture soit plutôt favorable à la multiplication des petits corpus de sources éditées, grâce à la diversification des supports. Il convient certes d'encourager ce dernier aspect, pour une meilleure diffusion des éditions de sources. Pour autant, recourir à l'édition électronique, ce n'est pas renoncer à l'édition papier. Cette dernière peut subsister, à condition qu'elle soit repensée.
Il reste du travail à accomplir et il est certain que pour s'engager dans une entreprise cohérente d'éditions de sources, plusieurs conditions sont requises : une volonté politique, des moyens financiers et surtout des personnes qualifiées et formées. Il convient donc d'insister sur la formation et sur le recrutement d'éditeurs scientifiques. Il serait souhaitable que les établissements d'enseignement, organismes de recherche et instances de décision pourvoient à cette formation et offrent les emplois concernés par l'édition de textes. C'est du moins ce qu'appelait de ses vœux le groupe de réflexion réuni en 2001 et en 2002 au Centre Roland Mousnier.

Roseline CLAERR, ingénieur de recherche au CNRS.

Le champ de l'édition électronique, plus exactement de l'édition en ligne, est varié malgré l'unité de ses objets – des regestes ou des éditions intégrales d'actes et de documents d'archives, dont l'art n'a cessé de s'affiner depuis quatre siècles[16]. Il couvre aussi bien :

- des numérisations en mode image d'éditions anciennes, transférées de la bibliothèque sur le bureau du chercheur, avec plus ou moins de fonctionnalités de consultation, d'appropriation (impression, téléchargement), et de navigation (reproduction en vignettes des pages environnantes, table des matières). Le site des MGH est de ce point de vue exemplaire (http://www.mgh.de/dmgh/)
- des numérisations en double mode, image et texte, d'éditions anciennes (l'image servant surtout de pièce de contrôle), par exemple pour le corpus, en cours à l'École des chartes, des « Cartulaires numérisés d'Ile-de-France » (4000 actes environ disponibles au mois de juin 2010), bientôt enrichi de 850 autres), qui reprend des éditions tombées dans le domaine public (http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/)
- des publications de textes nouvelles, inédites (souvent en chantier) ou parallèles à la sortie d'un volume papier. Ainsi pour le Cartulaire blanc de Saint-Denis, dont l'édition progressive et collaborative est préparatoire à une édition papier lointaine, ce qui permet d'offrir vite les textes déjà disponibles avec une structure et une approche qui font rougir un éditeur contemporain : édition d'après le cartulaire et non les originaux, par chapitre du cartulaire et non par date…(http://saint-denis.enc.sorbonne.fr) ; même démarche pour les actes des Arnulfides-Pippinides édités par Ingrid Heidrich (http://www-igh.histsem.uni-bonn.de/wwwarnulfhinweis.asp)
- des numérisations de documents d'archives pour peu qu'elles soient assorties de regestes ou de tables, ainsi pour le chartrier de Saint-Maurice d'Agaune (http://www.aasm.ch/)
-du domaine enfin de la prospective, des publications développant des fonctionnalités inédites : des éditions à plusieurs couches (imitative/interprétative : projet Corbie par Laurent Morelle), des éditions intelligentes qui à partir d'un balisage de l'apparat, donnent à lire, d'un clic, le texte de chaque témoin, d'autres qui permettent de dessiner des réseaux à partir de correspondances ou de colonnes de souscriptions…

Dans ce champ récent et complexe déjà, les activités sont à la fois très dynamiques et très morcelées ; le démarrage a été plus lent que chez les littéraires, mais assez soutenu pour un bilan provisoire que je ne peux tenter que de façon partielle et partiale.

16. Les sites mentionnés à titre d'exemple ont été consultés pour vérification le 6 juillet 2010.

Depuis quelques années, la banalisation de l'internet et surtout du haut débit met en effet sur la table de travail du chercheur des corpus de taille inédite et des facilités de consultation insoupçonnées. La réponse des éditeurs a été fébrile ; l'heure des bilans a déjà sonné et même, ces tout derniers temps, l'heure des comptes et l'heure d'un enthousiasme tempéré, qui, après le temps des expérimentations, nous impose de mieux coordonner, d'éviter les doublons, de pondérer et de rationaliser les choix – un peu comme on l'a fait, légèrement plus tôt, pour la numérisation de manuscrits et d'images.

1. Du côté de l'éditeur scientifique

Il m'était apparu, au début de nos aventures, que l'édition électronique changeait tout et rien au travail de l'éditeur. Rien, parce que bien évidemment, électronique ou papier, l'édition est le résultat d'un contact direct, d'une prise à bras le corps, d'une appréhension globale de la documentation dans sa forme et dans sa tradition (on ne fait pas l'économie de l'apprentissage de la diplomatique et de l'ecdotique…). Tout, parce qu'elle permet potentiellement de balayer plusieurs des obstacles qui grèvent l'édition papier.

- La masse d'abord ; avec un schéma économique très différent (frais lourds de conception initiale, puis frais amortis de balisage [TEI, standard du langage xml adapté aux sciences humaines, et en particulier à l'édition critique] et de maintenance, mais problèmes de contenance presque insignifiants, au moins pour le texte), l'édition électronique permet d'aborder sans complexe les rivages de l'acte « verbeux » des praticiens savants à compter du XIIIe siècle et dès maintenant se dessine le frémissement de surface qui annonce le renouvellement ou l'invention des recherches sur la langue et la circulation des formules (donc des hommes et des idées) dans les chancelleries et dans les officines notariales que nos prédécesseurs croyaient victimes de logorrhée et d'une paresseuse soumission au prêt-à-écrire du formulaires.

Menées surtout pour l'époque glorieuse de la charte, les principales entreprises régionales françaises brassent déjà des dizaines de milliers d'actes jusqu'au début du XIIIe siècle (Ile-de-France, déjà citée ; université de Caen pour la Normandie ; corpus CBMA pour la Bourgogne ; fédérant plusieurs régions, ChaGall poursuivi par le projet ANR Espachar dirigé par Benoît-Michel Tock…).

- Après la masse, le caractère figé de l'édition papier : l'édition en ligne promet la fin d'un double calvaire ; calvaire de l'éditeur (et de son lecteur) contraints d'attendre la fin des dépouillements pour tout livrer (ou consulter) d'un coup, calvaire accompagné de l'épée de Damoclès de la découverte fortuite d'une méchante addition, non reliée matériellement au monument édité (cf. le merveilleux corpus des actes de Louis VI par Jean Dufour), ou finalement regroupée dans des volumes peu maniables (t. V du recueil de Philippe Auguste). Les corpus en cours sont déjà nombreux ; les corpus en permanente mise à jour

sont plus rares ou en projet, en partie par un effet de lassitude passé l'exaltation de la nouveauté…
- Enfin, le caractère statique de l'édition papier – statique sous deux aspects, sur la forme, et sur le contenu. D'une part, l'édition en ligne offre sans lésiner les ressources de l'hypertexte (association de textes, de cartes, images…), qui démultiplie (en raison gardant) les parcours de lecture. D'autre part, puisque l'édition est en cours, on peut imaginer de donner accès, à côté de portions éditées, à des matériaux provisoires – ce qui rapproche insensiblement des sites des institutions de conservation – : tables, inventaires, et surtout images de documents déjà repérés et non encore édités (mais nécessitant un traitement spécifique).
En contrepartie bien sûr, cela suppose de bien veiller à l'ergonomie de la consultation (un domaine aujourd'hui assez bien repéré : caractères et polices, marges, couleurs, nature et emplacement des outils de navigation…) : il faut par exemple prévoir plus de blanc que dans l'édition papier ; inversement on peut ménager un clin d'œil à l'édition papier, et même éviter de perturber les habitudes de lecture, quand elles sont transposables : reproduire les justifications actuelles, la présentation du tableau de la tradition… (http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/) ; pourquoi pas ajouter un peu de musique ? (http://www1.popolis.it/abbazia/)…
On peut donc s'inspirer de l'édition, mais il faut bien sûr prendre garde aux spécificités : (a) La consultation renvoie à l'époque du rouleau et non du codex ; il vaut donc mieux mettre les identifications en note (ou bulle) et pas ou pas uniquement à un lointain index (dont les références peuvent être cliquables), et les répéter à chaque page-écran (une par acte souvent). (b) La page-écran est entièrement coupée du contexte ; il faut inciter donc à la rapporter au tout (cadres, menus déroulants, tables…). Un lourd problème encore mal résolu : la méthodologie de l'indexation (fine) n'est pas au point si l'on tente d'automatiser les procédures.
Remarquable par sa taille autant que par sa présentation fluide et ergonomique, le Codice diplomatico longobardo (http://cdlm.unipv.it) est un bel exemple ; on notera au passage qu'il a fait le choix d'abandonner le balisage TEI pour progresser plus vite (une question toujours en discussion, qui regarde la stabilité et la conservation à long terme…). Autres exemples montrant astuces de présentation, possibilités de navigation, association d'images qui nourrissent l'étude diplomatique, autorisent un contrôle de l'édition ou pallient ses vides : Anglo-saxon charters (http://www.aschart.kcl.ac.uk) ; Chartes médiévales de Saint-Denis, qui associe les images et une petite partie éditée du Cartulaire blanc (env. 2600 actes) et les regestes, transcrits et en images, de l'Inventaire général du chartrier monastique de 1680-1728 (env. 3 300 actes jusqu'en 1302) : http://saint-denis.enc.sorbonne.fr.
Site remarquable enfin par sa couverture : Fine rolls de Henry III, intégrant regeste, édition, traduction, images (http://www.finerollshenry3.org.uk) ; mêmes

ambitions pour les Comptes de châtellenie savoyards (http://www.castellanie.net/).

2. Du côté de l'éditeur commercial

L'évolution récente semble confirmer les espoirs initiaux : édition informatique et édition papier sont complémentaires bien plus que concurrents.
Les aller-retours sont nombreux : éditions anciennes (papier vers électronique), littérature grise (thèses) vers électronique, édition électronique vers une édition papier plus ou moins lointaine, sorties parallèles.
Quelques institution ont testé, en même temps que des éditions électroniques pures, la diffusion simultanée d'éditions papier et électronique (formulaire d'Odart Morchesne, comptes consulaires de Montferrand…) : l'introduction copieuse du papier est réduite en ligne à une rapide présentation ; texte et annotation sont identiques ; l'index papier (plus ou moins développé) est remplacé par un système d'interrogation lexical (plein texte avec astuces) dynamisé par le logiciel Philologic : http://elec.enc.sorbonne.fr/morchesne/. La complémentarité est réelle, la concurrence nulle.
En terme de coûts, quasi impossibles à chiffrer (matériel et personnel : mise au point des systèmes, éventuel cahier des charges, machines, corrections, maintenance), les petits corpus sont défavorisés : selon des estimations très grossières (2008) la numérisation image et texte (avec balisage grossier) de 100 pages d'une édition ancienne de cartulaire revient à 300 euros HT (en excluant donc le contrôle et l'affinement du balisage ; la conversion et le balisage TEI d'un fichier Word de 100 actes (Cartulaire blanc) occupe trois semaines du travail d'une personne déjà formée. On attend donc avec une certaine impatience la mise au point de programmes permettant la saisie directe et/ou le balisage par l'éditeur lui-même.

3. Du côté de l'utilisateur

Dans le cas de corpus simultanément édités et numérisés, une petite révolution est à prévoir tant dans le contrôle de l'édition par l'utilisateur que dans la résolution du débat entre édition imitative et édition interprétative (accès direct du chercheur intéressé aux caractères formels du manuscrit ancien).
Mais la première grande révolution, c'est d'abord l'accès aux mots. Des outils simples et répandus offrent bien des astuces pour contourner les pièges de la recherche plein texte : recherches sur le mot, le mot avec troncature, avec caractère intermédiaire ; recherche floue surtout. L'heure semble proche de la lemmatisation automatique.
La deuxième grande révolution, c'est aussi, comme si l'on brassait sa bibliothèque, l'accès à des corpus cumulés, voire constitués à la demande. L'offre est actuellement démultipliée en conjoignant éditions nouvelles et numérisation-texte d'éditions anciennes tombées dans le domaine public (le seul droit reconnu est le droit d'auteur, libérant les droits 70 ans après le décès de l'éditeur

scientifique) : on raisonne déjà par dizaine de milliers de textes. Le travail lexicographique est lourd (projets avancés, même si des solutions existent, avec Philologic) ; la réponse satisfaisante à des requêtes variées suppose un encodage, une reprise des outils ou l'ajout de métadonnées (tables auteurs et titres, dates, regestes…), sans parler des corrections de fond et additions d'actes…
L'optimisme ne doit pas être béat : les années passant, les premières applications lancées dans l'ivresse de la nouveauté doivent être poursuivies, fignolées, mises à jour, mises à niveau ; tous les quatre-cinq ans il faut migrer vers un nouveau système (une entreprise aussi effrayante que la compilation d'un nouveau cartulaire), un nouveau serveur, ajouter des rustines et des tables…
La maintenance est lourde, l'archivage doit être vite mis en place. La gratuité de consultation a des retombées budgétaires…
Comme pour l'édition papier, mieux que pour l'édition papier, il faut donc impérativement cibler les projets, programmer, et coordonner.

Olivier GUYOTJEANNIN, professeur à l'Ecole nationale des Chartes.

L'HISTOIRE MODERNE ET LES COLLECTIONS DE DOCUMENTS INÉDITS : ARCHAÏSME OU MODERNITÉ DE L'ÉDITION DE SOURCES ?

Les « Documents inédits sur l'histoire de France » forment une collection profondément liée à l'activité du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Depuis 1834, 486 volumes sont parus et plus de 300 titres servent de marqueurs pour cette aventure à la fois scientifique et humaine qui continue encore aujourd'hui, de façon miraculeuse parfois. Cette continuité montre l'utilité de ce labeur pour la communauté des chercheurs en sciences humaines, en Europe et ailleurs[17]. Comment faire tenir une telle collection aussi longtemps ? Pourquoi cette permanence s'est-elle jouée des problèmes économiques et administratifs qui n'ont pas manqué de l'atteindre ? Les Documents inédits ne sont pas la seule collection française de documents ; François Guizot avait fondé, un an auparavant la Société de l'Histoire de France, qui rassemblait dix-neuf historiens prêts à publier le patrimoine écrit de la nation. Pourquoi ce doublon ? Certainement pas pour récuser les hommes — ce sont les mêmes qui sont nommés au Comité — , mais sans doute pour des raisons tenant à sa perception du rôle de l'État dans la constitution de la mémoire nationale. En créant le Comité, Guizot se fait l'héritier des traditions anciennes de la monarchie. Pour lui, fin historien et génial administrateur, l'État doit participer à la quête des archives de la nation s'il veut contrôler la construction de sa mémoire : « Au gouvernement seul il appartient, selon moi, de pouvoir accomplir le grand travail d'une publication générale de tous les matériaux importants et encore inédits sur l'histoire de notre patrie. Le gouvernement seul possède les ressources qu'exige cette vaste entreprise »[18]. C'est donc l'homme d'État qui choisit d'investir la recherche ; à côté de l'initiative privée, qui n'est pas récusée, loin s'en faut, le volontarisme gouvernemental et centralisateur est une évidence. En tout cas, l'une et l'autre fondation relancent la recherche et la publication des documents qui permettront de construire l'histoire de France.

Je montrerai d'abord que ces collections de documents ne sont pas propres à la France, au point qu'on peut aujourd'hui en faire une spécificité européenne forte ; ces collections se sont adaptées aux transformations des questionnements historiques depuis bientôt deux cent ans : pourquoi et comment ? À l'issue de

17. L'histoire de cette vénérable institution et le catalogue de ses éditions est accessible sur son site http://cths.fr

18. *Rapport au roi du 31 décembre 1833*, cf. Xavier Charmes, *Le Comité des travaux historiques et scientifiques,* (Histoire et documents), Paris, 1886. On peut comparer avec les éditions de la Société de l'Histoire de France depuis 1835 : elle compte 438 volumes jusqu'à nos jours. Il ne faut pas oublier non plus une édition commerciale : les *Mémoires pour servir à l'histoire de France* (Michaud et Poujoulat), 35 volumes en trois séries, parues entre 1836 et 1859.

cette longue histoire, quelle fonction assument-t-elles dans le paysage actuel des sciences humaines ?

I. Les Documents inédits dans un espace européen

La collection, née juste avant le CTHS de la volonté de François Guizot, est en quelque sorte la mise en actes des discussions qui animaient les rencontres d'érudits de la Restauration. Plusieurs publications de documents historiques peuvent être suivies entre 1815 et 1833, dans les prestigieuses collections de l'Académie, comme le "Recueil des historiens de la France", mais aussi dans le privé. C'est ainsi que l'on voit un chef de bureau du Ministère de l'Instruction publique, Alexandre Petitot et son frère, Claude-Bernard, lui-même directeur de l'Instruction publique, s'associer avec Louis Jean Nicolas Monmerqué, un magistrat mis sur la touche et plusieurs membres de l'Institut afin de donner au public une « Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France », dont 52 volumes parurent entre 1819 et 1826. Nombre de ces hommes appartiennent également à la Société de l'histoire de France. Cette fondation de Guizot est née quelques mois avant le Comité des Travaux historiques et scientifiques. En 1833, Guizot avait décidé de rassembler des érudits en une « Société littéraire… pour la publication des Documents originaux de l'Histoire de France » et dénommée Société de l'histoire de France[19]. Ses membres, dont le nombre est illimité, se donnent pour tâche de contribuer aux dépenses de leur société et de souscrire aux éditions. Les fondateurs s'appellent Guizot, Thiers, Molé, Périer, Champollion-Figeac, Guérard, Monmerqué, Vitet…, ils ont tous une expérience de la publication de documents et viennent de l'Institut, de la magistrature, des Universités, de l'administration… Elle va commencer à travailler le 23 janvier 1834 et se propose de publier les documents originaux relatifs à l'histoire de France antérieurs à 1789 (art. 2). Le travail est guidé, pour la première fois, par un *Bulletin*, rédigé par le secrétaire de la Société. Celle-ci trouve d'emblée sa vitesse de croisière : 150 membres en 1834 et 377 en 1844. Pourtant une partie de ses membres vont bientôt se retrouver également au CTHS et inventer une autre politique scientifique.

Le service de la nation est également partagé dans les deux institutions, la rigueur scientifique aussi ; seul change l'accent plus ou moins littéraire des objets historiques à travailler. Quelle pouvait être l'originalité de ces collections ? Pourquoi ce doublon ?

1. Guizot et son projet de rassemblement des matériaux pour l'histoire

Guizot voulait reprendre la recherche de matériaux de l'histoire de France, qu'il avait largement initiée lui-même après les tentatives efficaces de la fin de l'Ancien Régime et de la Révolution. Surtout, il voulait assurer la mise en valeur de tout ce qui pouvait contribuer, selon les quêtes du temps, à « l'histoire

19. Charles Jourdain, *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, Introduction*, Paris, t. IV-VII, 1884.

intellectuelle et morale, à celle des sciences, des lettres et des arts de la nation ». Il n'inventait rien, en fait, il organisait à nouveau et dans un autre contexte le Cabinet des Chartes qui avait été créé au Contrôle général des finances en 1759, placé sous l'autorité de Jacob-Nicolas Moreau, avocat des finances qui devint aussi historiographe de France en 1774. Dès lors, une œuvre de rassemblement de tous les documents qui intéressaient le royaume commençait, sous l'autorité d'un Comité des chartes dont les prémices datent de 1762. Il s'agissait de rassembler ce qui était dispersé, de copier quand on ne pouvait faire autrement, d'inventorier enfin pour mettre à la disposition des érudits tous les matériaux nécessaires pour écrire « correctement » et scientifiquement l'histoire de la France.

En reprenant cette institution d'Ancien Régime, habillée on le remarquera d'un nom évoquant la Révolution, Guizot innove car il ouvre la démarche vers les arts et monuments historiques, la philosophie, la littérature et les sciences. Le caractère pluridisciplinaire qui marque encore le CTHS était déjà là tout entier. Dès 1838, Guizot y ajoutait le contact, l'encadrement et la collaboration avec les sociétés savantes, avant de bâtir, après 1860, les contenus des congrès des sociétés savantes dès lors que ces Sociétés historiques, alors en cours de fondation, répondaient favorablement sur l'ensemble du territoire[20]. Cette tâche se poursuit ; mais la quête des documents et leur édition primait sur l'éducation des membres des sociétés provinciales dans l'esprit de Guizot. En fait l'entreprise reflète l'inquiétude de l'historien face à l'irrémédiable disparition des archives et à leur manipulation par des pouvoirs concurrents du sien. Dans son rapport au roi proposant le 31 décembre 1833 la création d'un « service de recherches et de publication de documents inédits », Guizot veut surtout lutter contre l'incurie des dépôts des départements et souhaite les hausser au niveau du département des manuscrits de la Bibliothèque royale ou des archives des Ministères dont celui des Affaires étrangères[21]. Mais, plus encore, il veut en faire un ferment de mémoire.

Le Comité des documents inédits est créé le 18 février 1834 auprès du Ministère de l'instruction publique avec l'archiviste Daunou et des érudits membres de l'Institut comme Naudet mais aussi des conservateurs de bibliothèque comme Champollion-Figeac, chargé des « monuments écrits » et le secrétaire de la Société de l'histoire de France, Jules Desnoyers. La circulaire relative aux « rapports des sociétés savantes des départements avec le ministère » date du 23 juillet, c'est dire si les fonctions sont liées et le restent aujourd'hui[22].

---

20. Il est inutile de raconter cette saga, largement évoquée par Xavier Charmes, pour le cinquantenaire de la fondation, *Le Comité des travaux historiques et scientifiques,* (Histoire et documents), Paris, 1886, 3 vol. ; il comprend un rapport écrit pour les cinquante ans du Comité, une étude quelque peu hagiographique mais aussi la publication des arrêtés et rapports qui l'intéressent selon les normes de la collection des Documents inédits.

21. *Charmes*, *op. cit.*, t. II, p. 6-7.

22. *Ibid.*, p. 7-11. Voir aussi les *Rapports, notices et inventaires adressés au ministère… jusqu'en 1842* dans les t. II-III-IV des *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la*

Une « circulaire et instructions relatives à la recherche et à la publication de documents inédits » dresse dès le 15 mai 1835 un véritable programme d'édition, divisé en chapitres tout à fait explicites. Les sciences exactes et naturelles comporteront tous les traités de comput, de météorologie, de médecine, d'astrologie, d'alchimie, d'algèbre, les voyages, même les traductions. La philosophie ne commence qu'au XIIe siècle. En littérature, l'important est au contraire « ce qui éclaire les origines de notre langue », chansons de geste, romans, chroniques en vers, mystères et tous les manuscrits en vers et les représentations dramatiques des fêtes patronales[23].

Le rapport au roi du 2 décembre 1835 note enfin la nécessité pour le Comité de suivre l'état des travaux, qui « se divisent en deux séries distinctes : l'une comprend les documents relatifs à l'histoire politique et sociale du pays, à sa législation, à ses institutions ; l'autre s'occupe de l'histoire des sciences, des lettres, des arts et de leurs monuments. ». En 1837, cinq comités sont en place : « 1. De la langue et de la littérature française ; 2. de l'histoire positive, ou des chroniques, chartes et inscriptions ; 3. des sciences ; 4 des arts et des monuments ; des sciences morales et politiques. » Ce sont autant de collections qui vont être mises sur pied dans les années qui suivent.

Dès lors, le caractère encyclopédique des documents inédits est une évidence : comme l'affirme Xavier Charmes, le premier historien de l'institution, « l'histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques se confond, en quelque sorte avec l'histoire même de l'érudition ; elle en suit tous les développements et tous les progrès. » Cette volonté pédagogique se traduit, dès 1838, par la luxueuse publication du manuel de paléographie de Natalis de Wailly, dont les belles planches de fac-simile et de sceaux permettront à tout érudit local, formé loin des institutions parisiennes de repérer en province les documents utiles à l'histoire de la Nation[24].

2. Centraliser la construction de la mémoire commune

Il faut s'interroger sur les raisons qui ont poussé Guizot à passer de la Société d'érudits qu'est la Société de l'histoire de France au Service ministériel chargé de l'édition des documents que sera le CTHS. Dans son esprit, il n'y avait aucune contradiction mais des différences notables d'objectif entre les aspirations des élites cultivées parisiennes et celles de l'État composant avec les sociétés locales. Peu à peu vint au jour l'idée que la Société de l'histoire de France s'occupait des sources littéraires et des chroniques, particulièrement quand elles étaient représentées par plusieurs copies, et que les Documents inédits étaient avant tout des documents d'archives, chartes, diplômes, correspondances reconstituées sur diverses collections. Les publications effectives

---

Bibliothèque royale et des archives ou des bibliothèques des départements, éd. Champollion Figeac, 1841-1848.

23. *Ibid.*, p. 28-37.

24. Natalis de Wailly, *Éléments de paléographie*, Paris, 1838, 2 vol. in folio.

de la première génération de ces deux institutions montrent que les coupures ne sont pas aussi nettes que cela entre les deux organismes : il y a des comptes édités dans la Collection de l'histoire de France et des mémoires dans celle des Documents inédits. Mieux même, on trouve dans la prestigieuse série in quarto des Documents inédits, section « histoire politique », *Le Livre des psaumes* édité en latin et ancien français par Francisque-Michel[25]. L'inverse est vrai aussi, moins souvent peut-être, mais il faudrait une véritable étude statistique : c'est ainsi que L. Douet d'Arcq édite en 1851 les comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle, un document du Trésor des Chartes pourtant. Il récidive avec *Les Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIVe et XVe s.* en 1865.

On peut considérer que l'ambiguïté est grande entre les objectifs de la Société de l'histoire de France et la série « Histoire des lettres et des sciences » des Documents inédits, qui comprend outre Abélard, *Ouvrages inédits*, publié par Victor Cousin en 1836, l'*Eclaircissement de la langue française* de Jean Palsgrave suivi de *la grammaire* de Giles de Guez, édités par François Génin en 1852. Ces « monuments » littéraires ont été assimilés aux monuments tout court au fil du temps. Où mettre aujourd'hui un texte comme celui de Simon de Phares, édité par Jean-Patrice Boudet à la Société de l'histoire de France en 2003 ? Il est autant littéraire que monument scientifique. Ces exceptions ne font cependant que confirmer la règle du partage et surtout elles n'enlèvent rien à la qualité scientifique des éditions, dopée par une émulation permanente, évidente dès le début.

Il serait trop long et bien vain de reprendre terme à terme les listes d'ouvrages parus, qui ne rendent pas forcément le contenu véritable des éditions, d'autant que les critères de celles-ci changent avec le temps, mais une chose est sûre, les deux institutions fondées par Guizot appliquent des procédés érudits identiques. Cette volonté d'excellence érudite centralisée, bien partagée avec l'érudition allemande, est la marque revendiquée de ces éditions ; elle est pour beaucoup dans la manière dont les Français, les Allemands et quelques autres européens pensent la mise à disposition des matériaux de leur histoire pour leurs nations. Il s'agit de publier les textes dans leur intégralité, de privilégier la publication de la source originale distinguée de ses variantes de façon critique, en langue originale avec traduction éventuelle, il s'agit surtout de refuser tout ce qui est résumé, analyses et traductions seules, principe qui n'a pas toujours été tenu au CTHS cependant.

Cette exigence est partagée et diffusée également par l'Académie, elle atteint les éditions privées elles-mêmes, preuve que l'érudition française dispose de critères nets qu'elle veut exemplaires pour la pratique de l'histoire. Sous l'autorité de l'État, autrement dit de la société toute entière, et non des seules

25. *Livre des psaumes*. Ancienne traduction française publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Cambridge et Paris, t. 57, Paris, 1876, qui suit les *Mandements et actes divers de Charles V*, édités par Léopold Delisle, t. 56, 1974 et précède *L'Inventaire du mobilier de Charles V*, par Jules Labarthe en 1879.

universités, les matériaux de l'histoire sont donc forgés pour être mis à disposition des milieux cultivés qui écrivent et lisent l'histoire. La main-mise administrative sur la mémoire nationale en est bien la justification première. Mais ce qui nous surprend aujourd'hui n'avait rien d'exceptionnel alors dans le monde de l'érudition européenne, taraudée de la même façon par le désir de maîtriser la recherche et la sauvegarde des « Monuments de l'histoire nationale ».

3. Un mouvement général en Europe

Lorsque Xavier Charmes travaillait, il pensait exclusivement au cadre national français. Or si l'on élargit l'observation à l'ensemble de l'Europe, on observe un mouvement analogue dans un grand nombre de pays à cette date. De 1816 à 1833, on peut suivre six créations analogues en Suède, Allemagne, Écosse, Norvège, Tchécoslovaquie et France[26]. De ces créations, seule l'Allemagne avec les Monumenta (MGH) et la France avec la Société de l'Histoire de France et les Documents inédits ont poursuivi l'édition jusqu'à nos jours. Il faut cependant remarquer que la quantité de documents disponibles était bien inférieure dans les autres pays.

Il est très clair que les Monumenta, commencés dès 1819 sous l'impulsion de Karl Von Stein, sont le point de mire des autres collections. Toute l'Europe va bientôt s'y mettre. Mais entre temps, les conditions de l'érudition elle-même sont transformées par ce mouvement. Jusque là, la norme, appliquée aussi bien par l'Académie que par ses homologues et correspondants était de publier des documents chronologiquement découpés, afin de construire une histoire nationale. Les chroniques étaient donc consciencieusement dépeçées pour entrer dans ce carcan.

Le premier grand virage de Guizot et de ses collègues est de proposer une édition intégrale ou du moins continue des sources historiques de la France, jusqu'à la Révolution, autrement dit jusqu'à l'époque contemporaine à cette date. Tandis que partout ailleurs on privilégiait les textes les plus anciens et les plus vénérables, les Français, tout en ne négligeant ni Gaulois ni Mérovingiens, s'intéressaient avec passion aux règnes de Louis XV et Louis XVI puis au Moyen Âge. Très vite, la notion de document historique s'est trouvée élargie à des domaines auxquels on n'avait pas pensé de premier abord : les correspondances, les comptes, les actes municipaux, les catalogues de monuments… Surtout, ce qui était pensé à partir des archives publiques se trouvait élargi aux archives privées, mises à contribution autant que nécessaire. Que reste-t-il de cet effort et vers quoi allons-nous ?

26. Nous avons mené l'enquête à partir des seuls documents médiévaux dans le Potthast : *Repertorium Fontium Historiae Medii Aevi*, I. Series collectionum, Rome, 1972. Il s'agit de *Handlingar Rörande Skandinaviens Historia*, Monumenta Germaniae Historica, Abbortsford club et Barnnatyne club d'Edimburg, Monumenta Historica Universitatis Carolo-Ferdinandae Pragensis, Oldnordiske Sagaer danois, (Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France de Petitot).

II. Au risque des changements du questionnement historique

Jusqu'à ce que le CTHS refonde ses collections, en 1996, les éditions étaient publiées dans des séries déterminées : "Histoire politique", "Histoire littéraire", "Histoire des lettres et sciences", "Archéologie", "Mélanges historiques" et les livres étaient in quarto à grandes marges : le luxe pour des textes considérés comme les plus vénérables de la nation. Pourtant l'examen des titres, tout superficiel qu'il soit pour ce travail, car il faudrait une étude véritable des contenus, montre une évolution incontestable des préoccupations et par conséquent des questionnements historiques qui les sous-tendent à travers le temps[27].

1. Des sources politiques, archéologiques et littéraires

Comme il s'agissait de rechercher les matériaux de l'histoire nationale, les besoins immédiats des historiens furent d'abord assurés. L'histoire telle qu'on la faisait, politique, diplomatique, militaire, monumentale fut privilégiée et les dépôts publics correspondants écumés. Si la série « Archéologie », dopée par la montée des Monuments historiques marque un incontestable dynamisme, la série « Histoire politique » resta longtemps la plus prestigieuse. L'âge des catalogues de manuscripts, de monuments, d'inscriptions… commençait et restera une tâche du CTHS. Mais hautement significatifs sont les textes qu'on choisit en premier et qui complètent les collections entamées sous l'Ancien Régime. Les lettres des rois et reines, les Olims, les privilèges accordés à la couronne de France par le Saint-Siège, la Guerre de Navarre, mais aussi le procès des Templiers ou la croisade contre les hérétiques albigeois marquent cette veine dès le début.

La série politique in quarto est restée le fleuron de la collection jusqu'à son étiolement scientifique, sous l'impulsion de la Nouvelle histoire et, plus encore, en raison des coûts de production. Par comparaison, la série « Histoire littéraire » est tout de même restée en retrait, concurrencée probablement par les travaux de la Société de l'histoire de France et de l'Académie. Les humanités et la littérature constituaient en effet au XIXe siècle le domaine de l'excellence de la France qui se pensait déjà comme couverte de monuments et assurée des meilleures traditions linguistiques. Mais le paysage historiographique changeait, en particulier dans l'entre-deux guerres, passant du primat de l'histoire politique à celui de l'histoire économique et du littéraire à celui des statistiques économiques et sociales.

L'évolution des publications de Documents inédits permet de suivre ce mouvement, dans une assez grande dispersion, pour ne pas dire plus, il est vrai.

---

27. Cette étude s'appuie sur les différents catalogues, en particulier celui de la BNF, cote Tolbiac L 45-31 et L 45-90, sur les dépôts en libre accès de la salle X et sur l'index analytique d'Alfred Franklin, *Les Sources de l'histoire de France, notices biographiques et analytiques des inventaires et des recueils de documents relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1877, p. 107-207.

2. Des sources économiques et sociales

Le CTHS avait prévu dès l'origine une série des « Sciences », dans laquelle pouvaient entrer d'autres sources que les papiers classiques, mais si l'on regarde de près les titres, on remarque rapidement qu'au fond les collections ont peu d'importance. C'est en effet dans la série « politique » que sont publiées aussi bien *Le livre des métiers* d'Etienne Boileau par Depping, que le *Livre de la taille de Paris* par Géraud, les *Familles d'Outre-mer* de Du Cange et que fleurissent les Cartulaires, en commençant par ceux de l'abbaye de Saint-Bertin et de Saint-Père de Chartres en 1840[28]. Or ces sources qui sont a priori destinées à prouver les droits et pouvoirs de leur institution, vont être utilisées quelques décennies plus tard, pour mener une histoire sociale qui deviendra peu à peu classique. Les collections permettent de mener une histoire de l'écriture française de l'histoire.

Si l'on regarde plus avant, un cartulaire comme celui de l'abbaye cistercienne Notre-Dame des Vaux de Cernay, publié par Merlet et Moutié en 1857-1858, on voit une volonté de publier de façon très large du point de vue chronologique : le cartulaire couvre l'histoire de l'abbaye de 1118 à 1622 mais est complété d'un État des biens en 1511, des aliénations de la fin du siècle, de l'État de la cire, vaisselle, toille et argent deubz aux religieux (1621) d'une liste des religieux dressée en 1791, de l'épigraphie et de la sigillographie du monastère, bref ces volumes fournissent bien plus de renseignements que ceux qui intéressent l'histoire politique et institutionnelle stricte. On pourrait multiplier les exemples, en particulier dans les années 1860. Dans ces collections majoritairement médiévales, entrent donc très vite des considérations qui dépassent les seules chartes. Par exemple, le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de *Livre enchaîné*, publié par M.C. Rabut en 1864, s'intéresse aux « personnes et leur condition sociale, la propriété foncière » tout autant qu'il est une liste des conciles, des bénéfices et des dignitaires entre 563 et 1854.

C'est également par les comptes que les aspects économiques de la documentation apparaissent. Commencés avec les *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon par le cardinal d'Amboise (1501-1509)*, une édition destinée d'abord à pister les artistes et le mobilier Renaissance, a ensuite servi à d'autres types d'histoire, celle des chantiers, du quotidien, voire de

28. *Règlements sur les Arts et métiers de Paris*, rédigés au XIIIe siècle et connus sous le nom du « livre des métiers d'Etienne Boileau ». Publiés pour la première fois en entier, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi et des archives du royaume, avec des notes et une introduction, éd. G. B. Depping, Paris, 1837.
Paris sous Philippe le Bel, d'après les documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, éd. H. Géraud, Paris, 1837.
Les Familles d'Outre-mer de Du Cange, ed. E.-G. Rey, 1869, fort utile encore et qui mériterait bien une réédition.

l'environnement[29]. L'histoire totale est née, chez certains éditeurs au moins, dès les origines de la collection, et on peut donc à bon droit affirmer que la collection des documents inédits accompagne et anticipe parfois les évolutions de l'écriture française de l'histoire.

Un autre exemple très net apparaît dans d'autres types de documents : les correspondances, mémoires, journaux et livres de raison en particulier.

3. Des sources privées et personnelles

Les *Lettres des rois, reines et autres personnages… tirées des archives de Londres (1162-1300)* et publiées par Champollion-Figeac entre 1839 et 1847 appartiennent encore à l'esprit de Guizot mais sont rapidement suivies des *Lettres diplomatiques* et elles anticipent les éditions de Correspondances diverses qui ont aujourd'hui repris. Les *Lettres missives de Henri IV*, celles de Henri d'Escoubleau de Sourdis, celles du cardinal de Mazarin entament des travaux beaucoup plus caractéristiques de la première modernité, le moment où la correspondance devient un outil de communication efficace, mêlant les affaires d'État et les affaires personnelles[30].

Le passage des Documents inédits du mouvement de l'édition des chroniques à celui des Mémoires procède de la même logique. Les chroniques sont en principe le terrain d'édition de la Société de l'histoire de France mais dès la chronique des ducs de Normandie, l'histoire de la croisade contre les Albigeois, la chronique de Bertrand Du Guesclin ou celle du religieux de Saint-Denys et l'histoire de la guerre de Navarre montrent qu'on les pense comme des documents d'histoire et pas seulement de littérature. Le *Journal des États généraux de 1484*, oeuvre de Jehan Masselin montre combien la mémoire d'un contemporain fait partie dès 1835 de ce corpus national, mais les *Mémoires de Claude Haton (1553-1582)*, publiés par Bourquelot dè 1857 affirment aussi une volonté d'aller voir du côté des mémorialistes de province, et même vers le Tiers-État dont l'histoire devient alors à la mode. L'édition des procès-verbaux des États généraux, en temps de crise de la monarchie est lancée[31]; elle est très vite suivie de celle des documents urbains. D'autres sont sans cesse réinventés tant le texte est varié, comme le *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, imprimé il est vrai plus tard[32]. C'est à la fin du XIXe siècle que ces publications nouvelles atteignent leur vitesse de croisière et leur rigueur érudite.

---

29. *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, publiés d'après les registres manuscrits des trésoriers du cardinal d'Amboise, éd. A. Deville, 1850.

30. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, ed. Berger de Xivrey, 8 vol., 1843-1872. *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux…*, éd. Eugène Sue, 3 vol. 1839. *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, éd. A. Cheruel, 1872 qui n'a pas dépassé le t. I.

31. *Procès-verbaux des États généraux de 1593*, recueillis et publ. par Auguste Bernard Paris, 1842 et le *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat d'Augustin Thierry*, 4 vol., 1850-1870.

32. *Journal* d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des *Mémoires* d'André Lefèvre d'Ormesson, éd. A. Chéruel, 2 vol., 1870-1871.

Au Congrès des sociétés savantes de 1885, le CTHS met au programme, comme septième question, les « anciens livres de raison et de comptes, journaux de familles » à côté de quatorze autres thèmes : villes neuves et bastides, des corporations de métiers et des foires, des liturgies locales et des confréries de charité…[33]. La définition des livres de raison français est en même temps fixée dans la langue française ; ce nom a été choisi, dit Boislisle, car « leur objet primitif était, avant tout, de conserver les comptes d'administration du bien patrimonial et de les transmettre comme documents instructifs de génération en génération »[34]. La reconnaissance de la pertinence des livres de raison dans l'écriture de l'histoire avait, à vrai dire, commencé dans les années 1860-1880, avec les travaux de Charles de Ribbe et de quelques autres érudits. La question va rester au programme jusqu'en 1892 au moins, preuve d'un indéniable succès dans les milieux érudits provinciaux ; le réseau des chercheurs, tenu de main de maître par quelques ténors de l'érudition : Tamizey de Larroque, Guibert et Leroux, Parfouru, Ledieu… (parmi les 205 correspondants du Comité) donne alors toute sa mesure[35]. Dès 1889, le bouillant Tamizey de Larroque tente une bibliographie des livres de raison imprimés et fournit une première liste de 78 livres de raison inédits[36]. Cinq ans plus tard, il va récidiver en signalant 545 livres de raison, édités ou non[37]. Cet énorme travail est redécouvert dans les années cinquante par Robert Mandrou qui livre dans l'*Introduction à la France moderne* une liste de manuscrits publiés à l'appui de son projet d'histoire des mentalités[38]. C'était une redécouverte, après un demi-siècle de mépris et le début d'une aventure érudite collective qui se poursuit encore pour entrer dans l'intimité des mécanismes mentaux d'un homme (5 % de femmes seulement parmi les auteurs), de sa famille et de son environnement.

Ce travail d'inventaire, fort rapide et efficace, n'est pas sans défauts cependant. Pour respecter la vie privée, sans doute, les indications de possesseurs sont omises la plupart du temps et surtout, les renseignements sur l'état réel du manuscrit et sa datation sont le plus souvent lacunaires. Mais Tamizey impose pour ces documents la définition qui va désormais prévaloir en France : « J'ai cru devoir exclure de la liste des imprimés ou manuscrits qui n'ont pas le

33. Les programmes officiels des Congrès tenus à la Sorbonne pour 1885 et 1886 sont donnés intégralement par Xavier Charmes, *op. cit.*, t. II, p. 340-341 et 362-363.

34. Arthur de Boislisle, « Communication sur des fragments de livres de raison », dans *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1886, p. 209-227.

35. Xavier Charmes, *op. cit.*, 587-592.

36. Philippe Tamizey de Larroque (éd.), *Livre de raison de la famille de Fontainemarie 1740-1774*, Agen, 1889, p. 117-138, puis 139-166.

37. Philippe Tamizey de Larroque (éd.), *Deux livres de raison de l'Agenais*, Auch, 1893. La liste, classée par nom d'auteur, occupe les p. 87-140.

38. Bibliographie des " Livres de raison et mémoires " citée en tête de bibliographie : Robert Mandrou, *Introduction à la France moderne 1500-1640. Essai de psychologie historique*, (Bibliothèque de l'Évolution de l'humanité), 31, Paris, rééd. 1998, p. 369-373. Le parti pris de Mandrou (logique dans sa démarche) de faire appel à la fois aux livres de raison et aux mémoires a cependant provoqué un flou dans la définition actuelle de la source.

caractère propre des livres de raison, ceux par exemple qui se rapprochent du journal, de l'autobiographie, des mémoires et chroniques, des récits de voyage… en résumé, je m'occuperai à peu près exclusivement des recueils qui contiennent des recettes et dépenses, des récits domestiques et locaux, ce que l'on peut appeler vieux comptes et vieilles histoires ». La définition documentaire des livres de raison comme « comptes » et « histoires » centrées sur la famille est ainsi fixée jusqu'à nos jours. Or il faut bien comprendre que définir ces documents à partir des comptes, c'est les rapporter à une catégorie connue, exploitée comme document par la collection depuis les origines…

Mais si les correspondants du comité signalent les manuscrits, ils ne font, le plus souvent, que des éditions partielles. Ce parti pris de rapidité, lié sans doute aux programmes et à leur financement, permettait de privilégier la mise à jour des documents familiaux, les plus difficiles à saisir. Mais pour des raisons d'économie ou parce qu'ils n'avaient vu que furtivement des documents familiaux jalousement gardés par leurs propriétaires, beaucoup d'érudits, correspondants du CTHS ou simples membres de sociétés savantes, se sont souvent contentés d'analyser le contenu des document et surtout, quand ils ont pu les publier, non seulement ils se sont limités à des extraits, mais ils ont cru bon d'éliminer ce qui n'était pas strictement local, pour mieux mettre en valeur les phénomènes familiaux modèles, puisqu'il s'agissait, pour ces tenants de la morale et de l'ordre, de régénérer la famille pour régénérer la société[39]. Choix funeste, qui nous oblige aujourd'hui à recourir à l'original pour découvrir l'étendue des coupures voire des manipulations subies par les textes. Pendant une génération, l'édition des extraits va primer sur l'édition intégrale. Ce premier repérage était essentiel cependant : 27 des 56 références de Mandrou datent des années 1885-1892. Le très officiel Catalogue des manuscrits des Bibliothèques publiques va poursuivre cet effort, en utilisant les définitions données dans ce cadre, en particulier dans sa série in-8°, qui commence justement en 1885. Aujourd'hui, c'est du côté du GRD des "Écrits du for privé" et de la base de données accueillie par la Direction des Archives de France que l'aventure continue[40]. Pourtant, il y a bien des ruptures dans les capacités des Documents inédit à durer, à commencer par la qualité décevante de certaines de ces éditions qu'on pourrait croire modèles.

Avant 1890, il est rare que la qualité érudite soit vraiment là. Des éditeurs comme Bourquelot, harrassés par la masse documentaire à traiter, ont préféré introduire des coupures, moderniser la langue pour se faire mieux comprendre

39. Boislisle lui-même ne publie que des extraits du livre de raison de Guillaume et Antoine Bagnols (p. 214-227) dans l'article cité. Les différences peuvent être considérables entre les éditions partielles de textes des livres des Terrade ou des Chorllon de la fin du siècle dernier et les éditions intégrales actuelles. Nicole Lemaitre éd., *Le Scribe et le mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVIe et XVIIe siècle*, Ussel, dif. De Boccard, 2000. Michel Cassan et Noël Landou, *Écrits de Jean-Baptiste Alexis Chorllon, op. cit.*

40. CNRS/GDR N° 2649, dir. Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu. Site: www.ecritsduforprive.fr.

et pour faire reconnaître leurs chers écrits dans tous les milieux. Ces éditions simplifiées, pour la bonne cause certes mais aussi manipulées, imposent trop souvent aux chercheurs des vérifications dans l'original, d'autant que les besoins de précision changent assez souvent avec le temps. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

III. Faut-il continuer à éditer et à quelles conditions ?

Devant la médiocrité et les lacunes de certaines éditions du XIXe siècle, la tentation est parfois de dire l'édition de textes inutile et nombre d'historiens de l'époque de Mandrou ont abandonné ce chemin à ce qu'ils appelaient l'érudition stérile. Aujourd'hui, les normes d'édition des érudits du XIXe siècle, très centrées sur les documents médiévaux, ont laissé émerger des règles mieux adaptées aux textes de l'époque moderne, quand l'écriture est modifiée par les apprentissages des maîtres d'écriture et par les conventions de l'imprimé. Comme nous sommes dans un colloque en hommage à Boislisle, éditeur émérite de documents dont les spécialistes de l'Ancien Régime ne sauraient se passer, j'examinerai le problème à partir des seuls documents modernes.

1. Vers de nouveaux documents ?

Nous savons toujours éditer selon les normes de la fin du XIXe siècle, mais nous éditons en fait autrement, comme en témoigne l'expérience de la *Correspondance du cardinal* d'Armagnac[41]. Chaque époque a modulé à sa façon la notion de document historique, exonérant les autres de ne pas poursuivre sur leurs brisées. Cela donne des séries trop vite arrêtées, les comptes par exemple, d'autres qui sont refondées comme les papiers d'État, les correspondances ou les journaux, d'autres enfin qui sont totalement nouvelles comme les occasionnels et les photographies. Il semble bien aujourd'hui que le stock de papiers soit désormais limité et que les types d'écrits ne varient plus beaucoup voire même régressent à l'âge du téléphone et du courriel. Nous utilisons les éditions anciennes de documents, même en traînant les pieds à cause de leur présentation, parce qu'elles permettent de gagner un temps précieux au dépouillement et de comparer beaucoup plus rapidement les contenus pour les mettre en critique. Les documents originaux ont souvent été réunis pour constituer une méta-source ou reconstituer une source dispersée. La compilation des différentes versions manuscrites permet, à l'aide de techniques éprouvées depuis le XVIIe siècle, de choisir la meilleure source, voire de retrouver l'original. Les normes, bien connues parmi nous, de l'édition de textes anciens sont désormais suivies avec assez de souplesse pour aider le lecteur actuel à lire le

41. *Correspondance du cardinal Georges d'Armagnac,* t. I, *1530-1560,* édition critique, Paris, Publications du CTHS, (Collection des Documents inédits de l'Histoire de France. 41) , 551 p. Ce volume comprend environ un tiers de lettres éditées par Charles Samaran pour une publication prévue en 1905. Les notes du grand érudit ont dû être non seulement rectifiées mais aussi allégées, en raison de déplacements historiographiques majeurs, sur l'histoire politique, diplomatique, voire familiale des protagonistes.

contenu et non les bizarreries de majuscules et de ponctuation. Pourtant aujourd'hui on doit rappeler que l'accentuation est une invention largement postérieure à 1650 et que, par conséquent, la prudence s'impose en raison des prononciations anciennes dont on retrouve parfois l'intérêt aujourd'hui, à partir, par exemple, des recherches concernant la musique.

L'édition imprimée offre une valeur ajoutée non négligeable pour l'historien qui connaît mal les personnes et les lieux. Cela signifie que si l'annotation peut être limitée à ses aspects techniques, les index enrichis sont indispensables. Pour la première modernité, le glossaire permet aussi de suivre un vocabulaire déroutant.

2. Quelques erreurs à ne pas reproduire

Au temps de Guizot, l'aide apportée au chercheur consistait encore en la constitution de dossiers pour écrire l'histoire. Ces conceptions historiographiques ont parfois détruit les fonds d'archives en les dispersant au profit d'une recherche temporaire. Il en est de même pour les documents extraits de leur contexte, la paperasse diplomatique par exemple. Comme en archéologie lorsque la fouille consistait à chercher des trésors, la recherche des documents historiques a souvent débouché sur un choix subjectif de la documentation qui a pu induire des interprétations fausses voire malveillantes. Les coupures intempestives du document, les résumés plus ou moins rigoureux, ont souvent servi de prétexte pour alléger le travail écrasant de l'éditeur.

Le travail mené par l'éditeur suppose qu'il soit utile au lecteur pour comprendre le texte et non pas pour avoir une photographie fidèle du texte de base, qu'il peut d'ailleurs facilement retrouver aujourd'hui par la grâce du numérique. Actuellement, expliciter le document pour le mettre à la portée des lecteurs ordinaires aussi bien que des érudits, c'est accepter de le traduire de façon rigoureuse dans les conventions de lecture raisonnables du présent mais sans rien modifier du texte.

Un autre monde semble naître avec les éditions électroniques. Sans doute. Mais la photo numérique aide-t-elle le lecteur ? Elle le noie plutôt ; si la fonction recherche est fort efficace sur nos modernes rouleaux qu'est la mémoire des ordinateurs, la fonction synthèse ne l'est pas immédiatement. Comment le rendre plus lisible en toute rigueur ? C'est ce que fait l'équipe du GDR « Écrits du for privé » qui rassemble à la fois des spécialistes d'histoire, de littérature, de linguistique et de psychologie, au-delà de la seule université qui l'abrite. C'est ce que fit aussi le CTHS, avec le journal de Claude Haton, créateur d'un réseau de travail qui se réunit pour l'occasion afin de conduire l'édition la plus parfaite possible. Dans l'un comme dans l'autre cas, nous voyons apparaître une écriture

de l'histoire renouvellée à partir de la lecture de ces textes rétablis dans leur forme première[42].

3. Qu'est-ce que le respect du document ?

Les éditions, même numériques, supposent un décodage des manuscrits, fût-il immédiat, ligne à ligne, pour les lecteurs peu habitués à une langue étrange, sans parler de la paléographie. C'est tout le travail de l'éditeur de traduire dans le respect du locuteur un texte qui peut être capital pour un lecteur intéressé. Que peut-on en faire pour faciliter le travail de l'historien ? Il faut que la lecture soit efficace mais pas nécessairement ligne à ligne, car le sens alors se dissout. Les historiens ont besoin de lire en série et de façon uniforme pour pouvoir comparer les documents. Il faut donc continuer à publier selon les normes de nos devanciers, qui ont largement fait leurs preuves et se révèlent efficaces encore. Si l'on n'oublie pas que la comparaison des documents reste la base de l'écriture de l'histoire, il n'en demeure pas moins qu'il faut les standardiser. La photographie numérique transforme profondément l'accès aux documents manuscrits, mais elle ne modifie pas les problèmes techniques de lecture et d'interprétation et ne résoud pas toujours ceux qui sont liés à l'état matériel du document. Quelques caractéristiques largement signalées par tous les spécialistes depuis la naissance de la critique doivent rester d'actualité. Tout manuscrit est unique, son contenu doit être examiné à la lumière des règles de la diplomatique pour détecter les faux (aussi intéressants que les authentiques) ou distinguer simplement les copies des originaux. La numérisation ne nous dispense pas de ce travail, d'autant que la tendance est à numériser ce qui est le plus lisible et pas nécessairement ce qui est plus difficile à lire mais plus original. Pour longtemps encore, l'oeil de l'historien sera le meilleur outil de discernement du bon document, c'est pourquoi la numérisation est un formidable progrès, qui permet de consulter de partout et en tout temps et de signaler sur la toile des problèmes qu'un lecteur unique ne saurait résoudre seul.

Mais le manuscrit mis à la disposition de tous ceux qui sont intéressés dans sa forme première ne résoud pas le problème de la comparaison du texte avec ses homologues, c'est pourquoi l'imprimé fut une révolution et c'est pourquoi internet permet d'aller encore plus loin dans l'accès à des oeuvres rares. C'est à partir de cette volonté de comparaison que l'édition scientifique devient indispensable. C'est pourquoi la Société de l'histoire de France et les Documents inédits continuent leur labeur. Plutôt que le respect intégral du document (qui handicape la lecture fluide du texte), les normes d'édition posées par des générations d'érudits s'imposent toujours. L'ère du numérique permet d'ailleurs de superposer les deux approches aujourd'hui : une lecture matérielle par la photographie et une lecture textuelle par l'édition se complètent parfaitement.

---

42. Il suffit pour s'en convaincre, de parcourir le numéro spécial du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, « Actes du colloque Claude Haton et son temps », 2009, n°163, 199 p.

Le respect du document est donc sa photographie, mais aussi son explicitation. Que vaut la lecture d'une correspondance ancienne si l'on ne sait rien des allusions aux lieux, aux gens et aux choses qui sont échangées ? L'édition intégrale et annotée, qui est la tradition française, est donc parfaitement adaptée aux temps nouveaux de la communication numérique.

Faut-il abandonner les versions papiers ? La lecture déroulée sur écran permet de retrouver vite des caractéristiques, mais elle ne favorise pas la mise en parallèle de versions ; pour le moment, seul le papier permet d'empiler différentes versions ; les historiens utilisent d'ailleurs toujours des éditions anciennes, du XVIIe siècle au XIXe siècle, même et surtout quand elles posent problème. Quand ces empilements comparatifs représentent véritablement le document manuscrit dans son originalité, ils autorisent la construction de séries interprétatives, un moment méthodologique important pour ne pas en rester à une lecture plate des documents. Depuis la seconde moitié du XXe siècle au moins, ces séries ont permis l'extension de l'histoire sociale.

En uniformisant les formes verbales, agglutinées ou non, la ponctuation, les accents… sans altérer le texte produit et ce dans des normes reconnues par tous, les érudits permettent aujourd'hui l'analyse lexicologique, une nouvelle approche des contenus. On doit pouvoir répondre à leur quête.

Au démarrage de l'édition moderne des textes en latin et français au sein d'institutions érudites contrôlées, le point de vue de Guizot n'était pas tant pédagogique que politique (passer d'une documentation locale à une documentation nationale pour maîtriser la construction de la mémoire de la France), mais le fait est là, c'est aux sociétés savantes et non aux universités qu'il a confié la recherche et la mise à disposition des documents de l'histoire nationale. Les temps ont changé et nous n'en sommes plus à la quête d'une maîtrise de la documentation par l'État aujourd'hui. L'édition de documents serait-elle pour autant devenue archaïque ? Si l'histoire repose d'abord sur le document, elle invente aussi en permanence de nouveaux chemins d'interprétation, dans la rigueur qui établit des faits, mieux que dans la représentation qui passe de mode rapidement. Un fait ne trompe pas, les universités considèrent aujourd'hui les éditions avec beaucoup plus de bienveillance qu'autrefois, même si elles ne s'en contentent pas pour juger de la qualité du travail d'un historien.

L'histoire suppose l'imagination, voire la spéculation quand elle se heurte à la source qui remet en cause ses processus de récit. Avec l'irruption du document, elle est mise en demeure d'évoluer. Nous devons, collectivement, éviter que l'écriture de l'histoire ne tourne en rond sur ses obsessions du moment ou sur les modes intellectuelles générées par la profession. Seule l'édition de sources a ce pouvoir de donner cette échappée permanente vers l'inconnu du passé. Les historiens, s'ils veulent rester libres, doivent poursuivre leur travail de bénédictins. Guizot imaginait-il que l'édition de sources libèrerait ses collègues

des conformismes ambiants ? Cette proposition l'aurait fait sans doute bondir d'indignation.

Nicole LEMAITRE, professeur d'histoire moderne,
Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

UNE EXPÉRIENCE ORIGINALE ET RÉUSSIE D'ÉDITION DE TEXTES COLLECTIVE : LES MÉMOIRES DE CLAUDE HATON

Après Pascal Even, qui nous a présenté la renaissance spectaculaire des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* au terme d'une longue période de léthargie, je voudrais vous parler d'une autre réalisation éditoriale, la publication des *Mémoires* de Claude Haton[43]. Prise en charge cette fois par le Comité des travaux historiques et scientifiques, cette entreprise ambitieuse a été menée à son terme en une dizaine d'années en dépit de deux lourds accidents de parcours, à savoir les décès successifs des deux premiers promoteurs du projet. Ces handicaps ont pu être surmontés grâce au dynamisme d'une société savante locale, la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins (forte de quelque 575 membres), soutenue par des universitaires et à laquelle le CTHS, en 1997, a apporté un appui décisif.

Claude Haton était le fils d'un laboureur de Melz-sur-Seine (aujourd'hui en Seine-et-Marne dans le canton de Villiers-Saint-Georges). Né en 1535, il fut ordonné prêtre à l'âge de vingt ans et passa la plus grande partie de son existence à Provins, siège d'un archidiaconé du diocèse de Sens. Chapelain de l'hôtel-Dieu, prêtre habitué à Saint-Ayoul, vicaire aux Ormes, chapelain à Notre-Dame du Val, il terminera sa carrière ecclésiastique comme curé du Mériot, aujourd'hui petite commune du département de l'Aube, aux confins de la Seine-et-Marne, avant de mourir peu après 1605. Sous le règne de Charles IX, il entreprit de rédiger ses *Mémoires*, qui à partir de 1574 devinrent plutôt une sorte de journal dans lequel le récit est contemporain des faits. Au total, l'œuvre couvre près de 30 années (1553-1582). Claude Haton était un homme bien informé, et même introduit à la cour de France, où il se rendit à plusieurs reprises, notamment quand celle-ci résidait à Fontainebleau ou à Paris. Peut-être appartenait-il à la clientèle des Guise, gouverneurs de la Champagne et de la Brie.

Le texte de ses *Mémoires* nous est aujourd'hui connu par un unique manuscrit, le ms. Fr. 11575 de la Bibliothèque nationale de France, acheté à un particulier en 1834. Un autre manuscrit, dont l'existence est attestée au XVIIIe siècle par la *Bibliothèque historique* du père Lelong, est aujourd'hui perdu. Sous le Second Empire, le Comité des travaux historiques chargea Félix Bourquelot, professeur adjoint à l'École des chartes, de préparer l'édition de ce texte exceptionnel pour la « Collection de documents inédits sur l'histoire de France ».

43. *Mémoires de Claude Haton.* Édition intégrale sous la direction de Laurent Bourquin, Paris, 2001-2007, 4 vol. in-8° , (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, série in-8°, 28, 31, 33, 40).

Cette édition, enrichie de nombreuses notes, parut en 1857, en deux volumes[44]. Elle a été dès lors considérée comme une source de tout premier intérêt pour l'histoire des guerres de Religion. Mais Bourquelot, suivant une pratique assez courante au XIXe siècle, et à la demande expresse de Jules Desnoyers, directeur de la collection pour le CTHS[45], avait limité ses ambitions. Il a opéré des suppressions nombreuses (globalement un tiers du texte), fait disparaître des paragraphes entiers ou des portions de phrases, résumé certains passages. Il a éliminé en particulier les développements qu'il jugeait trop longs, insipides, trop pittoresques, voire scandaleux, ou d'un intérêt trop local, pour ne retenir que ceux qui concernaient la « grande histoire ». Or, les passages supprimés par Bourquelot sont bien souvent ceux qui, de nos jours, intéressent au plus haut point les spécialistes de l'histoire des mentalités et des comportements.

Mgr Michel Veissière, historien provinois, bien connu notamment pour sa grande thèse sur Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, et qui fut de 1955 à sa mort (soit pendant plus de quarante ans) président de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins, a très tôt pris conscience des défauts de l'édition Bourquelot, comme cela apparaît dans un article paru dans la *Nouvelle Revue du XVIe siècle* en 1984[46]. À sa suite, Jean Jacquart, en 1995, attirait l'attention sur l'intérêt que présenterait une nouvelle édition exhaustive établie selon les règles de l'érudition contemporaine, et il suggérait que les membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins se lancent dans l'entreprise[47].

Se sentant ainsi soutenu et encouragé par le président de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, Mgr Veissière engagea sa Société dans l'aventure. Une dizaine de collaborateurs se mirent au travail. Au printemps 1996, il annonçait la publication avant un an d'un premier volume portant sur la période 1553-1559, et il rédigea une introduction. C'est à cette époque que la librairie Honoré Champion proposa d'en assurer la publication dans une de ses collections, au besoin sous la forme d'une coédition. Mais le directeur éditorial, Claude Blum, souhaitait la publication de l'ensemble en un seul volume, ce qui supposait un délai de

---

44. *Mémoires de Claude Haton contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582*, principalement dans la Champagne et la Brie, publ. par Félix Bourquelot, Paris, 1857, 2 vol. in-4° , (Collection de documents inédits sur l'histoire de France).

45. Jules Desnoyers (1800-1887), bibliothécaire en chef du Muséum d'histoire naturelle, était depuis 1834 membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et secrétaire de la Société de l'histoire de France. Le 18 juillet 1834, il avait été nommé par Guizot membre du Comité chargé de diriger les recherches et la publication de documents inédits. La correspondance échangée entre Desnoyers et Bourquelot est conservée à la bibliothèque municipale de Provins, fonds ancien, ms. 32.

46. Michel Veissière, « Ronsard, Claude Haton et Catherine de Médicis : un document inédit sur le Discours des misères de ce temps », dans Nouvelle Revue du XVIe siècle, 1984, p. 55-67.

47. Jean Jacquart, « Autour des Mémoires de Claude Haton. La Brie en 1567 », dans *De l'histoire de la Brie à l'histoire des réformes. Mélanges offerts au chanoine Michel Veissière*, Paris, 1993, p. 225-234.

parution très éloigné[48]. Sur ces entrefaites, Mgr Veissière, dont la santé avait toujours été fragile, décéda le 27 juillet 1996, laissant désemparée l'équipe qu'il avait réunie.

Jean Jacquart, qui était, comme je l'ai dit, tout à fait convaincu de l'intérêt de l'entreprise, prit alors le relais. Il était à l'époque non seulement président de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France (dont la Société d'histoire et d'archéologie de Provins est l'une des composantes), mais aussi président de la Section d'histoire moderne et contemporaine du CTHS. En décembre 1997, il fit inscrire la nouvelle édition de Claude Haton au programme des publications[49]. Cette décision répondait à une certaine logique, puisqu'il s'agissait de rééditer intégralement un texte déjà partiellement publié au XIXe siècle par le Comité. Par ailleurs, pour assurer la meilleure qualité possible du travail, Jean Jacquart proposa de créer un comité de pilotage réunissant, à côté de l'équipe d'érudits provinois rassemblée par Mgr Veissière, des universitaires seiziémistes. Le premier noyau de ce comité fut constitué, outre Jean Jacquart lui-même, de Laurent Bourquin, Denis Crouzet, Gilbert Schrenck et moi-même (trois historiens et un littéraire). Trois réunions de travail eurent lieu sous la présidence de Jean Jacquart, les 2 juin 1997, 28 janvier et 25 juin 1998, et mirent en place un nouvel échéancier et une nouvelle méthode de travail pour la poursuite de l'entreprise[50]. Le projet était bien relancé quand Jean Jacquart décéda à son tour, le 24 décembre 1998.

Laurent Bourquin reprit alors aussitôt le flambeau. Le comité de pilotage fut élargi et accueillit Jean-Louis Bourgeon, Robert Descimon et Nicole Lemaitre. Deux réunions, les 19 février et 3 novembre 1999, réorganisèrent une nouvelle fois les méthodes de travail des collaborateurs de l'entreprise, désormais au nombre d'une vingtaine, sur les bases suivantes.

Première étape : transcription manuelle du manuscrit. Le travail était déjà bien avancé à l'époque, mais il restait beaucoup à faire. Aux membres de la Société d'histoire et d'archéologie (Jean-Pierre Andry, Bernard Delahaye, Luc Duchamp, André Girard, Anne-Marie Le Clerc, Simone Ledan, Sylvain Malbrant, Janine Mignot, Michèle Pierrard, Olivier Vatar), dont la plupart étaient devenus d'excellents paléographes à force de fréquenter l'écriture de Claude Haton, vinrent s'adjoindre d'autres collaborateurs, notamment des étudiants de maîtrise et des élèves de l'École des chartes.

Deuxième étape, qui pour certains se confondait avec la première : saisie informatique du texte.

Troisième étape : révision des transcriptions par Jean-Louis Bourgeon, maître de conférences à l'université de Paris-Sorbonne, où il enseignait depuis des années la paléographie. J.-L. Bourgeon devait collationner les transcriptions sur le manuscrit et veiller à l'application stricte des normes fixées lors des séances de

48 Archives du CTHS, dossier « Claude Haton ».

49. Archives du CTHS, procès-verbaux des séances.

50. Archives du CTHS, dossier « Claude Haton ».

travail, avec la lourde responsabilité de résoudre les délicats problèmes que connaissent tous les éditeurs scientifiques en matière de graphie, d'accentuation ou de ponctuation. On a beau fixer des règles, on ne pense pas à tout et il y a toujours des imprévus.

Quatrième étape : mise en page à l'aide du logiciel de traitement de texte « PageMaker » par les soins de Mme Paule Triquet, un travail rendu particulièrement délicat en raison de la décision prise de restituer visuellement la mise en page de Claude Haton, avec notamment l'existence de « manchettes », c'est-à-dire la présence en marge de petits résumés ou intertitres en regard des différents sujets traités par l'auteur.

Cinquième étape : confection pour chaque volume d'un glossaire et de deux index. Les index des noms de lieu ont été préparés par l'abbé Olivier Vatar, curé de plusieurs paroisses dans le diocèse de Meaux, et par Mme Ghislaine Ravel, respectivement premier et deuxième successeurs de Mgr Veissière à la présidence de la Société d'histoire et d'archéologie. Des index et un glossaire cumulatifs ont été placés à la fin du dernier volume. En tête du tome Ier figurent un texte posthume de présentation de Mgr Veissière, une introduction de Laurent Bourquin, une courte étude d'histoire des institutions sur Provins et le Provinois dans la France du XVIe siècle que j'ai signée, et les normes de transcription.

Cette organisation du travail a montré son efficacité. Dès mars 2001 parut dans la « Collection de documents inédits » le tome Ier des *Mémoires de Claude Haton* portant sur les années *1553-1565*. Puis vinrent le tome II (*1566-1572*), en 2003, le tome III (1573-1577), en 2005, et le tome IV (*1578-1582*), en 2007 : un volume tous les deux ans. Au total, 2370 pages contenant le texte intégral du ms. Fr. 11575. Si nous avons tenu à présenter cette réalisation aujourd'hui, c'est en raison de la prouesse qu'elle représente. C'est une véritable gageure en effet que de faire travailler en bonne intelligence vingt personnes d'origine, de résidence et de formation différentes, dont le seul point commun était leur passion commune pour l'histoire des guerres civiles du XVIe siècle et spécialement, pour certains, un intérêt particulier pour l'histoire de leur ville et de leur région, une ville ancienne qui a la chance de conserver de nombreux témoignages archéologiques de son passé.

Est-ce à dire que cette édition est parfaite ? Sans doute pas, car la perfection n'est pas de ce monde. On peut néanmoins soutenir que la transcription du texte de Claude Haton est aussi proche que possible de la perfection. Elle peut même servir de modèle, me semble-t-il, aux chercheurs qui ont à éditer des textes du XVIe siècle. Des choix ont été faits, ils peuvent se discuter, mais les principes adoptés ont été appliqués avec une rigueur exemplaire. Les index sont également soignés. Je regrette simplement pour ma part qu'ait été adopté le classement alphabétique discontinu des rubriques ; le logiciel a été mal choisi. Mais cet inconvénient est mineur. La principale critique que l'on peut faire (et qui a été faite) est ailleurs : c'est l'absence d'annotation. Ce

point a été longuement discuté, et il a été tranché par la négative, dans un souci de réalisme. La rédaction de notes, qui auraient inévitablement été très abondantes, nous aurait en effet entraînés dans une aventure sans fin, où nous nous serions probablement enlisés. Nous avons d'autre part considéré que l'existence des index compensait dans une large mesure l'absence de notes infrapaginales, puisque tous les lieux et toutes les personnes y ont été identifiés. De même, le glossaire permet de trouver aisément le sens des mots sortis d'usage. Par ailleurs, l'accès de plus en plus large grâce à Internet à un nombre croissant d'instruments de recherche, de recueils de sources imprimées et de périodiques facilite grandement de nos jours la quête de l'information. Je reste donc convaincu que le parti que nous avons adopté était le plus sage. Sur un plan plus terre à terre, la collaboration entre les artisans de cette édition n'a pas toujours été exempte de tout nuage. Pourquoi le cacher ? Il y a eu des malentendus, essentiellement d'ordre financier, par exemple sur la répartition des coûts de fabrication entre la Société de Provins, Mme Triquet et le CTHS, ou encore sur les conditions de souscription faites aux adhérents de la Société de Provins pour l'achat des volumes. Toutes ces difficultés ont pu être surmontées, et il ne faut garder en mémoire que le résultat dont on ne peut que se féliciter, puisque l'ouvrage s'est très bien vendu au point que le tome Ier a dû faire l'objet d'un nouveau tirage. Cet heureux aboutissement n'a été rendu possible que grâce à la bonne volonté de tous. Il serait évidemment déplacé de prétendre établir un palmarès et de distribuer des bons points. Chacun a joué son rôle avec beaucoup de générosité et d'efficacité : les présidents successifs de la Société d'histoire de Provins, les membres de la Société, les universitaires, la déléguée générale du CTHS, Mme Triquet. Cependant, je crois juste de rendre hommage tout particulièrement à trois personnes.

Je citerai en premier lieu Bernard Delahaye, qui nous a quittés le 11 novembre 2004 et que j'évoque ici avec émotion car c'est par son intermédiaire que j'ai été associé à l'édition des Mémoires de Claude Haton. Bernard Delahaye n'était pas un historien professionnel. Il était ancien élève de l'École des hautes études commerciales et avait parcouru toute sa carrière dans l'un des secteurs d'activité auxquels donne accès cet établissement. Propriétaire d'une maison ancienne dans le petit village des Marêts, situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Provins, il se passionnait pour l'histoire du Provinois et avait été enthousiasmé par le projet de Mgr Veissière. Doté par sa formation initiale d'un sens aigu de la logistique et de l'organisation, il suivait avec la plus vigilante attention le développement du travail, ne cessait de dresser des tableaux montrant l'état d'avancement des transcriptions, participait à toutes les réunions de travail, en dressait les procès-verbaux et les conservait avec soin. Il était en outre un fin connaisseur de l'histoire du Provinois et partageait volontiers sa science avec les collaborateurs de l'entreprise, dont il n'aura pas pu voir malheureusement l'achèvement. C'était un homme d'une extrême courtoisie, avec qui il faisait bon travailler.

Je voudrais rendre hommage aussi à Jean-Louis Bourgeon, qui s'est entièrement consacré pendant dix ans à la mise au point des transcriptions : un travail qu'il a assumé sans faillir avec une conscience et une rigueur qui forcent l'admiration.

Enfin, je n'aurai garde d'oublier Laurent Bourquin, qui a dirigé la publication avec une autorité souriante et une gentillesse qui ont fait merveille. J'ajoute qu'il est allé au-delà de ce qu'on est en droit d'attendre d'un directeur scientifique, en s'investissant parfois dans des tâches d'exécution (notamment des saisies de textes) pour gagner du temps, respecter les délais ou dissiper des tensions.

Je terminerai en soulignant la fécondité scientifique de cette entreprise, telle qu'elle s'est révélée par une première journée d'étude tenue le 3 avril 2004[51] et telle qu'elle se confirme puisqu'un colloque est prévu les 10 et 11 octobre 2009 à Provins, sous la présidence conjointe de Laurent Bourquin et de Mme Ghislaine Ravel, présidente depuis 2003 de la Société d'histoire et d'archéologie. Les spécialistes réunis à cette occasion diront ce que la nouvelle édition des *Mémoires* de Claude Haton apporte à notre connaissance de la France du XVIe siècle[52].

Bernard BARBICHE, professeur émerite à l'École nationale des Chartes.

51. Les actes en ont été publiés dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, n° 158 (2004), p. 61-116.

52. Le colloque « Claude Haton en son temps » a bien eu lieu comme prévu les 10 et 11 octobre 2009 et les actes ont été publiés dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie*, n° 163 (2009), p. 1-170.

UN PARI IMPOSSIBLE, PUBLIER DES DOCUMENTS INÉDITS AU XXIe SIÈCLE EN PROVINCE. LES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Redonner vie à la veille du troisième millénaire à une société savante endormie depuis plusieurs décennies, relancer une campagne de publication de documents inédits relatifs à l'histoire locale, transcrire des documents médiévaux en partie rédigés en latin de surcroît, éditer des décimes ecclésiastiques ou des procès-verbaux de visites pastorales, peuvent apparaître comme des gageures pour la plupart de nos contemporains. À l'heure du primat de l'image, de l'électronique et des nouvelles technologies qui ont envahi notre quotidien, lancer une telle entreprise risque d'être considérée au mieux comme le rêve de doux illuminés égarés dans leur siècle, ou plus vraisemblablement comme une entreprise condamnée à l'échec. Comme on peut aisément l'imaginer, il y a une part de défi dans une pareille entreprise, un défi lancé par un groupe d'érudits et de chercheurs reconnus attachés au passé de leur province et décidés à promouvoir l'histoire sous toutes ses formes. Un défi qui a résisté à l'usure du temps, qui maintient parmi les responsables de la société l'enthousiasme initial dont ils ont fait preuve et qui, plus de dix ans plus tard, dans un contexte économique encore plus difficile, reste étonnamment d'actualité.

Une évocation rapide de la société

Avant d'évoquer les conditions de la renaissance de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, il convient sans doute de retracer celles de la naissance de la société et de remonter à la nuit dramatique du 11 au 12 novembre 1871 qui voit disparaître en effet dans les flammes la bibliothèque de Saintes. Ce n'est pas seulement la disparition d'éditions rares que le public charentais doit déplorer, mais la perte des archives anciennes de la ville et de nombreux fonds publics et privés, qui avaient été confiés à la bibliothèque. L'incendie de la bibliothèque de Saintes et la perte du fonds documentaire qu'elle conservait, à peine défriché par les historiens de l'époque, représentent un véritable traumatisme pour les historiens saintongeais et au premier rang d'entre eux pour Louis Audiat, le propre bibliothécaire de la ville qui, au péril de sa vie, s'est jeté dans le brasier pour tenter d'arracher aux flammes quelques uns des documents précieux qui figuraient dans les collections dont il avait la responsabilité. Bien sûr, une nouvelle bibliothèque sera créée à Saintes et elle bénéficiera à son tour d'importants et précieux enrichissements, mais dans l'immédiat, les érudits saintongeais doivent constater l'importance des pertes irrémédiables enregistrées par la mémoire du département. C'est alors

que germe dans leur esprit et tout particulièrement dans celui d'Audiat l'idée de créer dans le département une société savante qui se spécialiserait dans la recherche et la publication de documents inédits ou difficilement accessibles, de sources indispensables à la connaissance de l'histoire locale conservées soit en des mains privées, soit dans des institutions patrimoniales éloignées de la Charente-Maritime.

L'entreprise ne constitue pas à vrai dire une innovation ; de nombreux autres départements possèdent déjà des sociétés analogues, à commencer par celles de la Gironde et de la Vienne, dont les collections font la joie des érudits ; l'époque est en effet favorable aux publications des Antiquaires érudits des provinces de France. En l'occurrence, les sociétés de publication des départements voisins sont même plus anciennes que celle de Saintonge et d'Aunis et l'on pouvait sans doute s'interroger à l'époque sur les capacités des milieux érudits de la Charente-Inférieure à se doter d'une telle société. Etait-il raisonnable de créer une nouvelle société d'érudition dont le ressort géographique se limitait à un seul département qui correspondait au territoire de deux petites anciennes provinces alors que les sociétés voisines, celles de Bordeaux ou de Poitiers, pouvaient exploiter le passé d'anciennes provinces riches et étendues dont le ressort géographique s'étendait sur plusieurs départements et qui disposaient d'un public potentiel étendu ? Même si la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis pouvait revendiquer et elle ne manquera pas de le faire, la partie de la Saintonge englobée dans le département de la Charente, l'aire d'influence de la nouvelle société restait fort modeste.
Il n'en demeure pas moins que l'entreprise d'Audiat et de ses collègues séduit immédiatement les érudits saintongeais. L'incendie de la bibliothèque de Saintes par son caractère dramatique, joue comme un accélérateur d'une prise de conscience historique par les milieux érudits des deux anciennes provinces d'Aunis et de Saintonge, encore que ce soient essentiellement les Saintongeais qui se soient mobilisés.
La création de la société des archives historiques leur apparaît en effet comme la possibilité de s'assurer la pérennité, en les éditant et en les livrant aux chercheurs et au public curieux, un patrimoine archivistique fragile et des documents susceptibles de disparaître. Il n'est évidemment pas dans notre propos de dresser ici un bilan, quantitatif et qualitatif de l'activité de la société mais au-delà du nombre des volumes publiés, il convient de reconnaître que les objectifs que s'étaient fixés les historiens saintongeais ont été atteints ; si en effet de nombreux documents publiés alors qu'ils se trouvaient en mains privées ont rejoint les dépôts d'archives ainsi que les bibliothèques publiques, pour certains d'entre eux, ils ont été perdus et ne subsistent que par les transcriptions qui en ont été faites.
Cinquante volumes d'archives ont été ainsi publiés édités entre 1874 et l'endormissement de la société ; impressionnante série de volumes de

transcriptions de documents de l'époque médiévale mais également de l'époque moderne, regroupés souvent par thèmes, parfois servis par d'abondantes introductions et accompagnés de savants commentaires. L'œuvre accomplie est d'autant plus importante qu'à côté des volumes de transcription, la société lance la publication, à partir de 1879, d'un bulletin des Archives historiques dans lesquels paraissent des articles d'érudition ainsi que de nombreuses informations sur l'actualité historique du département, du classement des objets mobiliers à la restauration des monuments historiques en passant par les sorties annuelles des différentes sociétés savantes du département et les nouvelles personnelles de leurs membres. Louis Audiat et les premiers présidents de la société cultivent certes le goût de l'histoire mais également le souvenir d'un Ancien Régime idéalisé ce qui explique que pendant longtemps, on ait considéré que la société des archives historiques ne s'était soutenue que grâce au soutien des châtelains et des notables de la région. Mais après une croissance rapide, la société compte à son apogée 481 membres en 1887, l'année qui suit le décret du président Jules Grévy du 21 juin 1886 lui accordant un caractère d'utilité publique, commence un long déclin déjà bien amorcé lorsqu'éclate la première guerre mondiale. Ses publications, volumes et documents inédits d'une part, bulletins de l'autre, s'espacent entre les deux guerres avant de s'interrompre ; les milieux érudits saintongeais semblent peiner à engager de nouvelles campagnes de publications ; les grands érudits, animateurs de la société, Louis Audiat, Charles Dangibeaud, ou Georges Musset ont quitté la scène et même les séances annuelles et les excursions s'espacent puis s'interrompent.

Tout en renonçant à sa vocation première de publication, la société ne disparaît pas toutefois, elle se perpétue grâce à quelques manifestations épisodiques, à l'organisation d'expositions, de conférences ou de sorties et elle conserve encore un temps des adhérents en petit nombre. Elle fêtera même son centenaire en 1974 et la nostalgie de son passé brillant la conduit à créer, à l'occasion de son centenaire, la Fédération des sociétés savantes de la Charente-Maritime et à la doter d'un organe en relançant le bulletin de la Société sous une forme nouvelle, une revue savante, la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, qui accueille depuis cette date des articles généralistes des érudits et des chercheurs universitaires.

Le sort de l'ancienne société de publication de documents inédits semble scellé. Prenant acte d'une décadence de la société qui paraît alors irrémédiable, Jean Glénisson indiquait alors que les Archives historiques correspondaient à l'esprit de la Belle Époque et que « son maintien dans un environnement social différent tient du miracle ou du moins de la voltige ». Plus féroce encore dans les années quatre-vingt-dix, François Julien-Labruyère dans un tableau au vitriol des érudits charentais et de la vie culturelle saintongeaise, évoquant le local attribué par la mairie de Saintes à la Société d'histoire et d'archéologie de la Charente-

Maritime ainsi qu'aux Archives historiques, pouvait dire : « Les Archives y jouent le rôle du fantôme » et il n'hésitait pas à évoquer la faillite de la société[53].

La renaissance des Archives historiques

La renaissance de la Société des Archives ne constitue pas seulement un défi lancé à la modernité, c'est en premier lieu et au sens basique du terme un défi. Un défi lancé la suite d'une appréciation plus taquine que véritablement méprisante lancée par un élu local à qui une subvention avait été demandée pour l'une des publications savantes du département. En donnant son accord à la demande, modeste au demeurant, formulée par les érudits locaux, l'élu avait qualifié ces derniers de secte. Certes les amateurs d'histoire locale, les érudits qui animent les sociétés savantes ne constituent pas des bataillons conséquents et leur nombre apparaît beaucoup moins important que celui des adhérents des clubs sportifs ou associatifs. Pour un élu local, le petit cercle des sociétés savantes et leurs activités ne présentent, pour le moins, qu'un caractère désuet. Il n'en demeure pas moins que le trait avait porté et que, piqués de cette réflexion, les érudits de Charente-Maritime s'étaient pris au jeu et s'étaient interrogés sur la nature de la réponse qu'ils pouvaient apporter à une telle appréciation de leurs activités. Quel pouvait être le comble des cercles érudits locaux ravalés au rang d'une société secrète ? Et l'idée jaillit, recréer la vieille société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, soit reprendre la campagne de publication de documents d'archives en partie rédigés en latin. L'idée avait été lancée de façon humoristique mais nos érudits se prirent au jeu. En quelques semaines, ils retrouvent et actualisent les statuts[54] de la société, découvrant, ils l'avaient quelque peu oublié, qu'elle bénéficiait au demeurant d'une reconnaissance d'utilité publique. Un conseil d'administration, un bureau et un comité de publication sont constitués dès la fin de l'année 1995 et nos érudits récupèrent, non sans difficultés, un compte qu'un ancien trésorier devenu centenaire, avait lui-même perdu de vue. Surtout, grâce à la complaisance de l'éditeur florentin Holski, ils peuvent intégrer à leur collection de volumes d'archives, les deux tomes de l'édition de la correspondance du saintongeais Fortin de la Hoguette, aux frères Dupuy, édition réalisée par Giuliano Ferretti, de l'Université de Lausanne. La collection des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis était relancée.

Quels sont les facteurs qui expliquent la renaissance de la société ? Il faut sans doute parler d'ingrédients pour expliquer le succès de la recette : en premier lieu

53. François JULIEN-LABRUYERE, *L'Alambic de Charentes*, Paris, Le Croît vif, 1989, (Documentaires).

54. Les statuts réactualisés seront adoptés lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue à l'auditorium de l'Abbaye-aux-Dames de Saintes le 9 novembre 1996.

sans doute un réseau particulièrement actif de sociétés savantes, conservant, au tournant du XXIe siècle, leurs adhérents mais aussi leurs publications. Avec les *Annales de l'Académie des Belles lettres, sciences et arts de La Rochelle*, le bulletin de la Société de géographie de Rochefort, *Roccafortis*, celui de la Société d'histoire moderne et contemporaine constituée à La Rochelle depuis le centenaire de la Révolution, *Ecrits d'Ouest*, les publications encore de la Société d'histoire et d'archéologie de la Charente-Maritime, de Saintes, et surtout la revue de la Fédération des sociétés savantes de la Charente-Maritime, le département compte un nombre élevé de publications de haute tenue et d'une valeur scientifique incontestable. La création d'une université à La Rochelle ne pouvait de son côté que renforcer cette activité scientifique même si les universitaires qui enseignent à Bordeaux, Poitiers ou La Rochelle n'occupent encore qu'une place limitée au sein des instances dirigeantes de la Société des archives, en raison de leurs propres centres d'intérêt. En tout état de cause, le réseau des sociétés savantes du département apparaît suffisamment solide pour générer et conserver un public assidu.

Parmi les autres facteurs qui expliquent cette renaissance, il convient de souligner l'importance et la place des publications des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis dans la recherche locale. Dans un département qui compte, en raison des destructions provoquées par les guerres de Religion notamment, peu de sources médiévales, il n'est sans doute pas exagéré de dire que peu d'études sérieuses peuvent éviter d'avoir recours aux volumes des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. En dépit d'un index partiel, la série des volumes de publications constitue encore une base indispensable pour les travaux des étudiants des universités de Poitiers ou de La Rochelle.
Autre ingrédient de taille, un maître de la recherche historique locale, un médiéviste, professeur à l'Ecole nationale des chartes, ancien directeur de l'Institut d'histoire et de recherche des textes, disposant d'un imposant réseau et animant depuis des décennies la recherche locale, Jean Glénisson. L'aura du « maître de l'Ecole jonzaçaise », sa réputation forgée par la qualité de ses publications, le prestige des expositions qu'il a réalisés ou qu'il a soutenues constituait un atout de taille dans la renaissance de la vieille Société des Archives historiques dont il était devenu le président théorique depuis 1974.
Depuis plus de dix ans maintenant, la société poursuit ses publications en maintenant le cap de la publication d'un volume annuel de plus de 400 pages en moyenne, volumes thématiques ou volumes de mélanges selon les années et l'état de préparation des manuscrits. Des comptes médiévaux conservés au Public Record Office de Londres, des documents relatifs aux aliénations du temporel ecclésiastique pendant les guerres de Religion, les visites pastorales d'Henri de Laval et d'Etienne de Champflour, évêques de La Rochelle, la correspondance du comte de Soissons lors du siège de La Rochelle en 1621-1622, le diaire du pasteur Elie Merlat ou le journal historique de la ville de La Rochelle rédigé par

le sieur Baudouin au XVIIe siècle, ont ainsi alimenté les volumes de la société et le programme éditorial est lui aussi bien rempli, les manuscrits attendent et les années qui viennent devraient voir la publication de nouveaux documents inédits de grande qualité.
La Société avait souhaité reprendre la publication de son Bulletin, interrompue depuis 1878. Le conseil d'administration a préféré y renoncer après la parution de trois bulletins en 1998, 2002 et 2003, dans le but de concentrer ses activités et ses ressources sur la vocation même de la société, la publication de documents inédits. En revanche, elle a organisé différents colloques : le premier était consacré à Fortin de la Hoguette, le suivant à *Charles Dangibeaud, mémoire de la Saintonge*, à Saintes, les 11 et 12 mai 2001 qu'elle a particulièrement honoré en publiant également une bibliographie détaillée de son œuvre[55]. Le 15 novembre 2003, à l'occasion de la commémoration du centenaire de sa disparition, la société organisait un nouveau congrès intitulé *Louis Audiat, historien de la Saintonge, 1832-1903*, et participait au montage d'une exposition qui lui était consacrée à la médiathèque de Saintes[56]. Enfin, la société a organisé un important colloque, du 21 au 24 octobre 2004, dans les locaux de l'Université de La Rochelle, à l'occasion de la sortie en deux volumes de la correspondance du comte de Soissons lors du siège de 1621-1622, sur le thème des trois sièges subis par la ville en 1572, 1622 et 1628.

La Société des Archives a également organisé à l'occasion de la sortie de ses volumes de documents inédits différents autres colloques et journées d'études ; les actes de celui des 15 au 17 octobre 1999 sur le thème *Aunis, Saintonge et Angoumois dans la guerre de Cent ans*, ont été publiés dans le bulletin de la Société en 2003.
Le bilan de la décennie écoulée apparaît évocateur et témoigne de l'activité retrouvée de la secte des érudits saintongeais. Ces derniers se sont véritablement et pleinement approprié la devise de l'ancienne société du XIXe siècle, *Servare et vulgare*. Leur bilan et leurs activités présentes témoignent également du fait que, dans ce domaine comme dans les autres, rien n'est jamais impossible ni sans doute irrémédiable, que l'érudition, contrairement à ce qui est affirmé parfois complaisamment, n'a pas rendu les armes, que ses activités ne sont pas forcément liées au modèle social disparu du XIXe siècle, qu'elle peut encore participer à la connaissance historique, que ses efforts et ses travaux présentent

55. Patrice ROQUEFEUIL, *L'œuvre de Charles Dangibeaud, historien, archéologue et artiste saintongeais (1858-1935)*, Saintes, Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis et Musées de la Ville de Saintes, 2001. *Charles Dangibeaud, mémoire de la Saintonge, actes du colloque 11-12 mai 2001*, Saintes, Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis et Musées de la Ville de Saintes, 2003.

56. Les actes du colloque Audiat ont été publiés dans le tome XXXIII de la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, en 2007, pp. 171-236.

un réel intérêt. C'est du moins la conviction de ses membres dirigeants même s'ils ne se cachent pas les difficultés d'une pareille entreprise. Bien évidemment la société ne maintient ses activités que grâce à l'implication personnelle de son président et des membres de son conseil d'administration, la diffusion de ses publications reste trop modeste, et elle demeure trop tributaire des subventions des collectivités territoriales sans lesquelles elle ne pourrait maintenir son niveau de publication. Il n'en demeure pas moins que cette spectaculaire renaissance montre qu'il est encore possible dans un département moyen de publier des documents historiques et de contribuer au développement de la recherche.

Pascal EVEN, conservateur du patrimoine à la Direction des archives de France.